71e ANNEE (8e Série) N° 25 22 JUIN 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique de Théologie. — I. Le Corps mystique du Christ : 1. S. Tromp, *Corpus Christi quod est Ecclesia*, 385. — 2. H. Heyters, *Vivre du Christ dans l'Eglise*, 387. — 3. F. X. Durrwell, *Dans le Christ Rédempteur*, 387. — 4. H. Bars, *Trois vertus clefs*, 388.

II. Tradition : Histoire et Théologie : 1. Y. M.-J. Congar, *La Tradition et les traditions*, 389. — 2. H. Holstein, *La Tradition dans l'Eglise*, 392.

III. Le salut des Infidèles : A. Santos Hernandez, *Salvacion y paganismo*, 394.

In Memoriam : le P. Paul Galtier, 395.

Questions de science ecclésiastique. — Quels sont les pouvoirs d'un confesseur si l'autorisation donnée par l'évêque est plus étendue que celle donnée par le Supérieur religieux ? 396.

Liturgie. — Consultations rubricales diverses, 397.

Jurisprudence. — Puissance paternelle et parenté spirituelle, 398.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : J. Balon, *Jus Medii Ævi*, 399. — *Bible de Jérusalem* (Edit. de Chœur), 400.

PREDICATION

Instructions du Dimanche. — XX. 8e Dimanche après la Pentecôte : Le chrétien dans le monde, 201.

Saint Vincent de Paul. — I. Un homme de Dieu, 202. — II. Un homme qui a fait progresser la civilisation, 203.

Apôtres et Témoins. — Martyrs de la Boxe : Bx Ignace Mangin et ses compagnons chinois, 205.

Varia. — Pour nos Mères : Leur vocation, 207.

Méditations. — IX. Père qui êtes aux cieux, 208.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPON ... irecteur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCL ... ues LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)
Par... s jeudis à Langres

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Désireux de prêcher plusieurs fois sur l'éducation des enfants à des paroissiens de milieu rural, j'aimerais connaître une liste de livres traitant de la question sous forme d'instructions.

R. — Rien de mieux pour votre but que les six volumes de conférences (données à Bordeaux) par le Père Coulet, S. J., de 1924 à 1929, sous le titre général : *L'Eglise et le problème de la famille* (Spes), tous analysés en leur temps par l'*Ami*. On les trouve facilement d'occasion. Voyez spécialement les trois derniers : *L'Ecole et le foyer, L'Education et le foyer, La Préparation de l'enfant à la vie*. — Complétez, pour tenir compte de l'évolution des temps, par quelque ouvrage plus didactique, par exemple *L'Art des arts ; éduquer un enfant*, par le P. Joseph Duhr, S.J., in-8 de 472 p., Salvator, à Mulhouse, 1955, 8,90 NF. — *Esquisse d'une pédagogie familiale*, par le P. Charmot, Spes, 1934, 5,50 NF. — Pour plus ample informé, consultez : la *Sélection de Documentation sur l'éducation* (quatre pages) préparée en décembre 1960, par la Librairie mariale, 23, rue de Fleurus, Paris-6e ; le fascicule 253 du cahier 28 des fiches *Vérité et Vie* « Ma bibliothèque d'éducateur chrétien » (Strasbourg, 27, rue des Juifs, 1955) ; les sept pages de bibliographie de Paul Griéger dans *Le Diagnostic caractérologique*, Ligel, 1953 ; les p. 513-536 du répertoire : *Le Livre d'études et d'érudition*, publié par la Société d'études et de documentation, 22, rue Vignon, Paris-9e, que nous signalons d'autre part.

Q. — Quel ouvrage, assez simple, me conseillez-vous sur N.-D. de la Salette ?

R. — Voyez Mgr E. Garon, *Pèlerinage de N.-D. de la Salette*, in-8, 190 p., Secrétariat de N.-D., 12*bis*, rue Jh-Chanrion, Grenoble, 1946, — R. P. Victor Hostachy, *Commentaire du message de la Salette*, in-16, 184 p. Grenoble, Edit. Revue des Alpes, 1947.

Q. — Pourrais-je savoir s'il existe et où trouver des ouvrages sur :

1° l'histoire et la géographie générale romaine de la Gaule ?

2° spécialement les voies romaines de la Gaule ; établissement et surtout cartes aussi détaillées que possible pour l'ensemble et pour la région Besançon-Lyon plus particulièrement ?

R. — I. Vous trouverez une documentation générale et la meilleure des initiations dans P.-M. Duval, *La Vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, Hachette, 1953. (Ne pas oublier les notes et références en appendice qui compléteront sur beaucoup de points votre information et vous fourniront tous les éléments souhaitables de bibliographie).

II. — Les Voies romaines en Gaule ont fait l'objet de maintes études. Partir de celle d'Albert Grenier, dans la 2e partie du t. VI du *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et Gallo-romaine* de Joseph Déchelette, A. Picard, 1934. Vous y trouverez d'excellentes cartes, mais de modèle réduit. En grand format, il faut recourir aux onze fascicules de la *Carte archéologique de la Gaule romaine*, dressée sous la direction de M. Adrien Blanchet (22,5 × 28). Demandez aux Presses Universitaires (qui ont pris la suite de Leroux) le ou les fascicules de votre région.

Du même Grenier vous lirez dans *La Revue des Cours et conférences* (Boivin, édit.) deux articles consacrés aux *Voies romaines en Gaule* (15 et 30 mars 1931 ; le second, particulièrement remarquable, traite de la toponymie des dites voies), et un troisième dans les *Mélanges d'Arch. et d'histoire*, 1936, p. 5-24. — De M. Besnier, voir également : « Le Point de départ des grandes routes de la Gaule romaine à Lyon » dans le *Bulletin archéologique*, 1923, p. 75-96 ; une enquête sur les routes de la Gaule romaine dans la *Revue des Etudes latines*, 1929, p. 85-94, et de précieuses « Notes » dans la *Revue des Etudes anciennes*, 1923, p. 153-164 ; 1924, p. 331-340 ; 1926, p. 337-351 ; 1929, p. 334-338 ; 1932, p. 26-36. — Relisez, pour une initiation générale, les pages consacrées par l'*Ami* à « l'histoire de la route », 1933, p. 609-614, l'article de René Poirier sur *Les Routes romaines* dans *Lisez-moi Historia*, n° 128, juillet 1957, et les pages lyriques consacrées aux « chemins » par l'historien-poète Gaston Roupnel dans son *Histoire de la campagne française*, Grasset, 1932 (p. 213-252).

Q. — Nous cherchons une grammaire de latin liturgique. Le libraire, auquel nous nous sommes adressés, nous dit qu'il ne trouve rien sur le marché. Ce qui nous étonne un peu, car nous avons ici une « Grammaire du latin liturgique » par Dom G. Lefebvre, o.s.b., éditée en 1923 par l'Apostolat liturgique, Abbaye St-André, Lophem-lez-Bruges. Nous pensions que cet ouvrage avait eu de nouvelles éditions améliorées. Nous désirons surtout, qu'il y ait des exercices appropriés annexes à cette grammaire.

R. — Voyez M. Flad, *Le latin de l'Eglise, étudié d'après la grammaire et la liturgie*, Desclée de Brouwer, 1938 ; s'il est épuisé, prenez A. Blaise, *Manuel du latin chrétien*, 224 p. Strasbourg, 1955, assez complet, mais un peu compliqué ; — A.-M. Malingrey, *Initiation au latin de la Messe*, 168 p. Paris, Edit. de l'Ecole, 1952 ; en allemand : J. Schmalz-Hofmann, Heidelb[illegible]g, 1928, la meilleure grammaire [illegible]ète.

(*Voir suite* p. 198).

PROCHAINEMENT DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE

CASTERMAN

Les Editions CASTERMAN vont mettre en vente ce mois-ci trois ouvrages appartenant à des genres complètement différents. Le premier est un roman de Jacques MERSENNE, *Un été pour Elsa.* L'auteur s'est déjà fait un public où les jeunes sont nombreux et l'on peut croire que ce nouveau récit lui vaudra de nouveaux lecteurs, par la manière dont il soulève, dans un mouvement entraînant, autour de personnages attachants, les problèmes pris à la vie même des jeunes d'aujourd'hui. C'est aux jeunes encore, mais d'une tout autre manière, que s'adresse le R. P. Robert CLAUDET, S. J., commentant pour eux l'évangile sous le titre *2.000 ans après.* Ces méditations brèves, centrées sur quelques points essentiels, font saillir la façon dont ils touchent le cœur des questions qui se posent à tous, et spécialement à tous ceux qui entrent dans l'existence. On peut leur prédire un large public.

Avec *Le Temps de l'Eglise*, du théologien et exégète, Heinrich SCHLIER, c'est évidemment un tout autre genre d'ouvrages qui nous est offert. Ces études, très riches de substance, mais très lisibles, poursuivent à travers le Nouveau Testament les thèmes les plus délicats mais les plus importants pour l'attitude chrétienne face au monde, et spécialement face à l'état moderne, qui ignore ou combat notre foi. Ecrits face aux difficultés déchirantes créées à l'Eglise allemande par l'hitlérisme, ils sont d'une actualité renouvelée par la menace d'autres formes du totalitarisme. Ajoutons que la plupart nous montrent comment un bibliste protestant, dans les années où il s'orientait vers l'Eglise catholique où il est entré depuis lors, y découvrait, à la lumière des écrits apostoliques, les caractères de la seule et unique Eglise. Pas d'œcuménisme plus substantiel que celui qui se dégage d'une telle découverte !

DESCLÉE & Cie

Aux Editions DESCLEE, le *Processional de la Messe* de M. l'abbé JOUNEL, paraîtra destiné à faire date dans l'histoire du mouvement liturgique. Fournissant, disposé de manière à être chanté sur les tons correspondants aux antiennes, le texte complet des psaumes anciennement attribués à la solemnisation processionnelle de l'Introït, de l'Offertoire et de la Communion, ce volume permettra de rendre à ces phases décisives pour la participation des fidèles leur ancienne portée. En même temps, il facilitera la restauration, dans la messe elle-même, de cette prière nourrie du psautier qui est le fond premier de la prière liturgique. Ajoutons qu'un texte français, qui se prête lui-même aux psalmodies modernes, permettra d'utiliser ce précieux volume aux messes basses avec chants en langue vulgaire, tout comme aux grand'messes. Il n'y manque même pas le bref commentaire qui guidera dans l'intelligence de chaque cantique sacré.

SCRUTATOR.

Fabrique d'HORLOGERIE BIJOUTERIE
E. MUGLER Fils
VALENCE (Drôme)

Bijoux pour Ménages
MONTRES en tous genres
Colliers - Médailles
Clips-Bracelets
Boucles
Bagues
etc...
Couteaux
COUVERTS
CARILLONS
Pendules Réveils Stylos
BICYCLETTES
Machines à coudre Jumelles
PHOTO · ARMES · T.S.F
FACILITÉS et conditions SPÉCIALES pour le Clergé
CRÉDIT au gré du client
Catalogues FRANCO

ENTREZ dans Assoc. LILIUM
à **Prigonrieux** (Dord.). Donner son nom suffit.
Pèlerinage à **FATIMA** avec Lisbonne, l'Andalousie, la 1/2 de l'Espagne + 3 jours aux Baléares : **455** NF. du **17 août** au **7 sept.** J. t.
POUR SORTIR

— LOURDES —
HOTEL du LOUVRE
Tél. : **4-04**
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

le chauffage des églises
résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
Nombreuses références

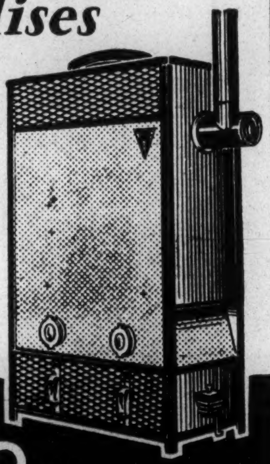

ETABL[ts]
ENNCO CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)
NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

Vient de Paraître :
Le Célèbre Editorialiste de Radio-Luxembourg vous parle...
Jean GRANDMOUGIN
MON TOUR DU MONDE QUOTIDIEN
1. — Politique Française
Prix **16,00** NF. — franco **16,90** NF.

Editions P. TEQUI
82, rue Bonaparte — Paris-VI[e]
C. C. P. Paris 386-21

PROFITEZ des bonnes affaires que vous propose
TÉLÉ - VILLAGES 17, rue des Ecoles
CCP. 519211 — Paris · A TRIE CHATEAU (Oise) · TEL. 40. BP. N° 5

RASOIRS ELECTRIQUES
Débarrassez-vous du Rasoir qui ne vous donne plus satisfaction et optez pour un ROLL A MATIC.
Modèle Ordinaire. Prix clergé avec reprise...... **85** NF.
Modèle de Luxe, 3 têtes de coupes.............. **110** NF.
Net franco

MAGNETOPHONE PHILIPS
Type EL 3541
Prix Commerce. .... **760** NF.
Prix Clergé. .... **650** NF.

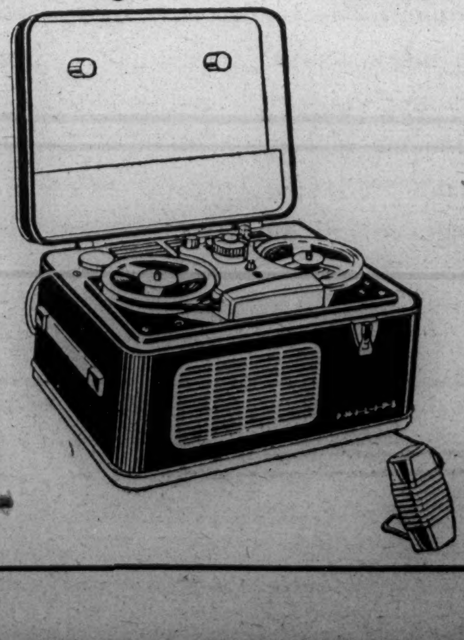

75 % d'économie de combustible
Un temps précieux de gagné

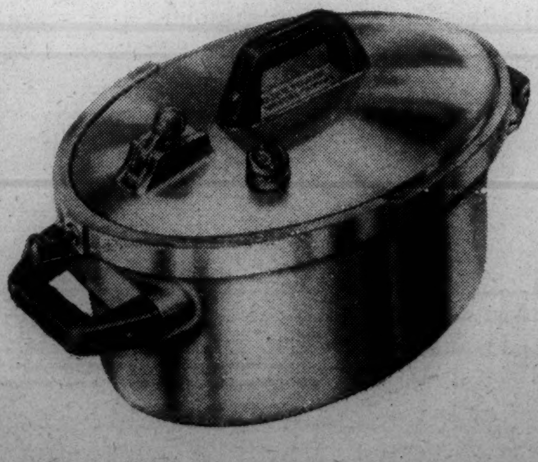

avec la fameuse **COCOTTE MODERNE OVALE**
Prix clergé : **135** NF.
Net franco

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
No 25. — 22 Juin 1961

CHRONIQUE DE THÉOLOGIE

SOMMAIRE

I. Le Corps mystique du Christ : 1. S. Tromp, *Corpus Christi quod est Ecclesia*. T. II et III. — 2. H. Heyters, *Vivre du Christ dans l'Eglise*. — 3. F. X. Durrwell, *Dans le Christ Rédempteur*. — 4. H. Bars, *Trois vertus clefs*.

II. Tradition : Histoire et Théologie : 1. Y. M.-J. Congar, *La Tradition et les traditions*. — 2. H. Holstein, *La Tradition dans l'Eglise*.

III. Problème théologique du salut des Infidèles : A. Santos Hernandez, *Salvación y Paganismo*.

I. — LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST

1. Sébastien TROMP, S. J., professeur à l'Université Grégorienne, **Corpus Christi, quod est Ecclesia. II. De Christo Capite mystici Corporis.** In-8 de XII-586 p. — III. **De Spiritu Christi anima.** In-8 de XII-466 p., Rome, Université grégorienne, 1960.

Le premier volume de cette importante collection est une *Introduction générale* dont la dernière édition remonte à 1946. Les deux nouveaux étudient deux thèmes « parallèles », le Christ, Tête du Corps mystique et l'Esprit du Christ, âme de l'Eglise. On pourrait dire que nous avons là un excellent et abondant commentaire de l'encyclique *Mystici Corporis*.

A. — Les théologiens scolastiques, les Pères latins et grecs, la sainte Ecriture surtout ont mis en relief les éléments qui constituent l'image de la Tête.

Le titre de Tête du Corps mystique se justifie par la *conformité* existant entre la Tête et le Corps : même nature humaine dans ses faiblesses. Un autre titre est l'*excellence* du Christ, Fils de Dieu, Homme-Dieu, Messie, Roi et fin de toute la création. C'est encore en raison de sa *plénitude* que le Christ mérite le titre de Tête de son Corps mystique : plénitude de puissance, de science, de grâce, de dons spirituels et même physiques. *L'influence* exercée par le Christ sur les membres de son Corps mystique est un titre également distinctif de sa dignité de Chef, et qui resplendit dans le sacerdoce même exercé par Jésus au ciel et sur la terre par ses ministres.

En développant ces idées qu'on trouve déjà dans l'encyclique de Pie XII, l'A. ne manque pas de les rattacher à la théologie de Jésus-Christ, telle que les présente l'enseignement classique, mais ici avec un luxe d'érudition et de références à l'Ecriture, aux Pères et même aux théologiens. Les certitudes sont soigneusement distinguées des simples opinions, sans que pour autant l'A. dissimule ses préférences. Les théologiens seront intéressés par sa prise de position sur la causalité instrumentale de l'humanité du Christ ; sans voiler les difficultés de la causalité instrumentale physique, il n'hésite pas à s'y rallier, mais avec des nuances qui rappellent l'explication jadis proposée par Billot, ce maître éminent dont, semble-t-il, on parle de moins en moins dans l'université qu'il illustra.

On goûtera particulièrement la seconde partie du volume (V^a-$VIII^a$), « où il ne s'agit plus directement de l'union du Christ avec les fidèles pris individuellement, et de leur assimilation au Christ leur Tête, mais de la façon dont l'Eglise, organisme social et institution de salut, est créée à l'image de son fondateur et lui est unie, et d'une union telle qu'elle lui est parfaitement assimilée et, dans sa « déivirilité », devient comme un autre Christ » (p. 319). L'Eglise, en effet, possède une structure sociale répondant aux fonctions et aux propriétés messianiques : elle est un corps sacerdotal, royal et prophétique. Eliminant les explications qui pèchent par défaut ou par excès, l'A. indique les principales raisons justifiant l'union et la continuité existant entre le Christ et l'Eglise : vertus théologales, connaissance amoureuse de la vision du Christ, présence réelle dans l'eucharistie, Esprit-Saint et vertu agissante du Christ. Sous ces influences, l'Eglise s'affirme société théandrique, une, sainte, catholique, apostolique, infaillible, indéfectible, seul moyen de salut, et, par elle-même, motif perpétuel de crédibilité.

Par là s'explique le *besoin* que le Christ et l'Eglise ont l'un de l'autre. Que l'Eglise ait besoin de son Chef invisible, la chose est trop évidente. Mais, pour accomplir son œuvre de salut dans l'humanité, le Christ a besoin de son Vicaire sur terre, de l'épiscopat et du gouvernement universel de l'Eglise. Et, dans les temps présents, il ne s'agit pas seulement de directives au point de vue strictement religieux ; mais les chrétiens attendent de l'Eglise les leçons qui devront éclairer, affermir et orienter leur action et leur influence dans le domaine temporel. Mais, de plus, pour lui-même, le Christ attend un secours de son Eglise. Notre auteur rappelle ici l'affirmation de Pie XII, — affirmation que plus d'une fois, nous avons citée :

> Comme le Sauveur dirige invisiblement l'Eglise par lui-même, il veut recevoir l'aide des membres de son Corps mystique pour accomplir l'œuvre de la Rédemption. Cela ne provient pas de son indigence et de sa faiblesse, mais plutôt de ce que lui-même a pris cette disposition pour le plus grand honneur de son Epouse sans tache. Tandis qu'en mourant sur la croix, il a communiqué à son Eglise, sans aucune collaboration de sa part, le trésor sans limite de sa Rédemption, quand il s'agit de distribuer ce trésor, non seulement il par-

tage avec son Epouse immaculée l'œuvre de la sanctification des âmes, mais il veut encore que celle-ci naisse pour ainsi dire de son travail. Mystère redoutable, certes, et qu'on ne méditera jamais assez : le salut d'un grand nombre d'âmes dépend des prières et des mortifications volontaires, supportées à cette fin, des membres du Corps mystique de Jésus-Christ et du travail de collaboration que les pasteurs et les fidèles, spécialement les pères et mères de famille, doivent apporter à notre divin Sauveur (p. 394-395).

Ces considérations appellent logiquement l'étude du gouvernement invisible et visible de l'Eglise par le Christ, gouvernement dont l'autorité et les pouvoirs du Vicaire du Christ réalisent le caractère messianique et marquent l'unité de Chef, le Pape, comme tel, ne faisant qu'un avec le Chef invisible.

Et, sur ce plan encore, la ressemblance et la conformité des membres à leur Chef devra s'affirmer : par la grâce reçue dans la justification baptismale, par l'imitation des vertus du Christ ici-bas en attendant que ce soit, dans l'autre vie, par une participation à sa gloire.

Le volume se clôt sur trois dissertations théologiques : notion plus explicitée de la grâce capitale ; application de cette notion à ceux qui approchent de plus ou moins près du Christ dans l'Eglise (une figure concentrique [p. 505] schématise ces approches) ; influence de la grâce capitale sur les fidèles de l'Ancien Testament.

B. — On ne devra pas s'étonner que des idées analogues se retrouvent sous des expressions plus ou moins différentes dans le t. II, *l'Esprit du Christ, âme du Corps mystique.*

Quelques pages préliminaires précisent le sens qu'il faut attacher à la métaphore de « l'âme » de l'Eglise, dissipent les doutes qui peuvent surgir à l'occasion de quelques expressions de l'Ecriture, des Pères ou du Magistère. Mais allons droit au thème développé par l'A. Il entend commenter l'enseignement de *Mystici Corporis :*

C'est à cet Esprit du Christ comme à un principe invisible, dit Pie XII, qu'il faut attribuer que toutes les parties du Corps soient reliées, aussi bien entre elles qu'avec leur noble Tête, puisqu'il réside tout entier dans la Tête, tout entier dans le Corps, tout entier dans chacun des membres ; et selon leurs diverses fonctions et obligations, selon le degré plus ou moins parfait de santé spirituelle dont ils jouissent, il varie sa manière d'être présent et de prêter son assistance. C'est lui qui, en insufflant la vie surnaturelle dans toutes les parties du corps, doit être considéré comme le principe de toute action vitale et vraiment salutaire. C'est lui qui, tout en étant présent en personne dans tous les membres et en y exerçant son action divine, agit pourtant dans les membres inférieurs par le ministère des membres supérieurs ; c'est lui enfin qui, donnant chaque jour à son Eglise sous le souffle de la grâce de nouveaux accroissements, refuse cependant d'habiter avec sa grâce sanctifiante dans les membres totalement coupés du Corps. Notre docte et immortel prédécesseur Léon XIII, dans sa lettre encyclique *Divinum illud*, exprime cette présence et cette opération de l'Esprit de Jésus-Christ par ces paroles concises et nerveuses : « Qu'il suffise d'affirmer que, si le Christ est la Tête de l'Eglise, le Saint-Esprit en est l'âme » (p. 108-09).

De ce thème général, l'A. extrait huit points de comparaison, indiqués ou tout au moins insinués par l'Ecriture et la Tradition :

1° Comme l'âme dans le corps humain vivant et organique est un principe un et indivis, spirituel et invisible, ainsi l'Esprit-Saint, dans le Corps de l'Eglise (p. 111-14).

2° Comme l'âme est tout entière dans l'organisme entier, entière dans la tête, entière dans chacun des organes et des membres, ainsi l'Esprit Saint est tout entier dans l'Eglise entière, tout entier dans le Chef, dans les organes hiérarchiques et sociaux, dans chacun des membres de l'Eglise (p. 114-20).

3° Comme l'âme donne au corps son unité, ainsi l'Esprit Saint donne à l'Eglise d'être une dans une unité surnaturelle (p. 120-38).

4° Comme l'âme donne au corps vitalité et vigueur pour le conserver et assurer sa croissance, ainsi la vie spirituelle dans l'Eglise, sa conservation, son accroissement vient de l'Esprit Saint (p. 138-56).

5° Bien que l'âme réside tout entière dans tout l'organisme et dans chaque partie, sa présence et son action se diversifie dans la tête, les organes, les membres selon leurs rôles respectifs ; ainsi l'Esprit-Saint, source d'unité et de vie dans toute l'Eglise et dans chacune de ses parties ou chacun de ses membres, diversifie cependant son action, ses dons, ses charismes dans la Tête, les organes, les membres selon les divers offices et fonctions de chacun (p. 156-63).

6° Comme l'âme assimile au corps de nouveaux éléments à incorporer dans l'organisme, ainsi l'Esprit-Saint assimile au corps et aux membres de l'Eglise les nouveaux membres qui doivent y être incorporés (p. 164-78).

7° Bien que l'âme tout entière soit en chacun des membres le principe de la vie, du mouvement et de la croissance, cependant grâce aux organes internes et externes, elle peut influer indirectement sur le bien de tout l'organisme et de chacune de ses parties ; ainsi l'Esprit Saint, non seulement directement, mais encore indirectement, grâce à ses diverses influences, agit dans l'Eglise pour le bien du corps entier et de chacun de ses membres (p. 178-84).

8° Comme l'âme ne peut suivre les membres détachés du corps et les vivifier en dehors du corps, ainsi l'Esprit-Saint refuse d'habiter par la grâce sanctifiante les membres tout à fait détachés du corps (p. 184-215). [« Tout à fait » laisse la possibilité d'entendre *Hors de l'Eglise pas de salut*, conformément à la doctrine traditionnelle].

Cet Esprit-Saint, c'est l'Esprit du Christ, qui se manifeste dans l'Eglise de multiples manières. Ce sont ces manières diverses qu'étudie la dernière partie de l'ouvrage : étude à la fois scripturaire, patristique et théologique, couronnée par un exposé, très classique, de l'habitation du Saint-Esprit dans l'Eglise et dans les membres du Corps mystique.

Ces deux ouvrages du Père Tromp forment un recueil d'une richesse considérable au point de vue scripturaire et patristique. Une étude superficielle pourrait susciter la crainte de ne pouvoir facilement regrouper tant de documents accumulés sur des sujets très voisins les uns des autres — ce qui implique des répétitions inévitables — mais cette difficulté est levée par les *Tables* et surtout les index théologiques qui groupent par ordre alphabétique les notions, les formules, les documents, les faits relatés dans l'ouvrage. D'ailleurs nous n'avons ici — l'A. le laisse entendre — qu'une édition des *prælectiones* données aux étudiants de l'université grégorienne. Une présentation plus synthétique aurait mieux servi la curiosité théologique du simple lecteur.

2. Herman HEYTERS. — **Vivre du Christ dans son Eglise.** — In-8, 376 p. — Louvain, E. Warny, 1960.

Le titre seul de cet ouvrage en montre l'affinité avec le précédent. Mais ici l'intention de l'auteur est d'être aussi simple que possible dans la présentation de la doctrine. Il s'agit de conférences faites à un public éclairé sans doute, mais sans préparation théologique spéciale.

Nous avons préféré, écrit Heyters, ne pas délayer l'exposé en multipliant les expressions différentes d'une même vérité : nous nous en sommes tenu à celle qui nous semblait la plus simple et la plus précise. Nous faisons confiance au lecteur : il sera attentif au contenu d'un énoncé qui veut dire ce qu'il dit et ne se répète pas, soucieux de relire éventuellement un passage déjà lu et capable de préférer une page à lire lentement à un long texte à parcourir. Cette manière de lire est sans doute austère, mais elle favorise la méditation qui ne va jamais sans patience.

Nous voilà prévenus... L'A. veut montrer comment nous sommes fils de Dieu en Jésus et vivons de Lui et en Lui. Il s'agit donc d'aider les chrétiens à regarder le Christ, Fils de Dieu, leur Sauveur, à prendre conscience du caractère chrétien de leur vie et à entrer dans l'attitude intérieure que le Seigneur leur demande.

Un chapitre préliminaire traite de notre communion de vie avec Dieu un en trois personnes. Cette présence de Dieu dans l'âme juste doit normalement éclairer tout l'exposé : car c'est elle qui doit faire vivre du Christ dans l'Eglise.

Une 1re partie fixe l'attention sur « Jésus, Fils unique du Père, premier-né de toute créature, Sauveur des hommes ». L'A. en trace lui-même le plan (p. 32-33) :

Nous dirons d'abord qui est Jésus : Il est le Verbe fait homme et Il vit, dans son humanité, sa vie de Fils unique qu'Il veut exemplaire de notre vie de fils adoptifs.

Nous expliquerons ensuite son œuvre : Il prend sur Lui d'être le chef sacerdotal de l'humanité pécheresse. Il se présente comme tel au Père. Il lui présente sa souffrance réparatrice et son adoration humaine. Il se fait agréer par le Père, en tant que possédant pour les hommes la plénitude de toute vie surnaturelle créée.

Alors, glorifié selon son humanité de chef, Il donne à ceux qui ont accepté de vivre de Lui, société avec Lui-même, avec le Père et l'Esprit-Saint.

Nous trouvons ici d'excellents aperçus sur le sacrifice — invisible et visible — de Jésus, sur la mission du Saint-Esprit, par laquelle Jésus achève son œuvre, sur la médiation de Jésus laquelle nous unit non seulement à Lui immédiatement, mais encore entre nous dans une unité sociale par la connaissance et l'amour mutuels.

Une 2e partie montre « comment Jésus vit dans les siens sur terre une vie de fils de Dieu, personnelle et sociale » (p. 33).

Le Seigneur appelle des pécheurs, les justifie en les incorporant à sa vie ; Il les conduit par son Esprit, achève leur rédemption en purifiant leur charité ; Il les fait grandir en Lui.

Il appelle et conduit chacun personnellement, lui donne... une vie chrétienne propre et unique. Et, en les unissant à Lui, Il les unit entre eux. Ainsi, tous sont un en Lui comme les membres du corps sont un par la vie de l'âme ; ils vivent ensemble, parce qu'ils vivent chacun, avec tous les autres, de Jésus et par Dieu ; ils grandissent en s'influençant mutuellement, surtout par leur vie intérieure, en vue de constituer la cité éternelle des élus.

En tant que cette cité est l'épouse de l'Agneau, Marie en est la Mère et la Reine. Marie est, en effet, au titre de Mère de Dieu, la chrétienne, l'Epouse par excellence ; elle récapitule en elle la charité du royaume entier. Jésus lui donne tous les siens ; elle les aime de son amour à Lui et contribue à leur vie en Lui. Jésus donne aussi Marie aux siens : en les unissant à Lui, il les unit à elle. Marie est le secours des chrétiens en ce monde, la gloire et la joie de la Jérusalem céleste (p. 356-57).

Aux âmes éprouvées, aux directeurs de conscience nous signalerons dans cette seconde partie plus spécialement les ch. XVI-XVII, dont voici les sous-titres : « La vie terrestre de Jésus, exemplaire de la nôtre ; — L'inclination au péché, instrument de sanctification ; — La souffrance sanctificatrice ; — « Mourir dans le Seigneur » (Phil., I, 23) ; — Les incapacités psychologiques de recevoir la grâce ; — Le redressement de l'homme extérieur par l'agir selon l'Esprit ; — L'équilibre chrétien ; — Traitement psychologique et direction spirituelle ». Simples titres, combien suggestifs !

La 3e partie montre « comment Jésus aide les siens à vivre en Lui par l'Eglise » :

Il s'agit de l'Eglise visible. Elle est fondée sur le caractère sacramentel, de soi invisible, mais connu avec certitude par les croyants ; elle est dotée de pouvoirs sacerdotaux et juridictionnels. Par ceux-ci, le Christ enseigne, sanctifie et éduque les siens.

Continuant l'œuvre des Apôtres, l'Eglise a pour mission d'annoncer à tous les hommes, chrétiens ou non, « l'insondable richesse du Christ et de mettre en pleine lumière la dispensation du mystère » (Eph., III, 8-9).

Cette prédication, stérile par elle-même, Jésus la rend féconde par une lumière et une attirance intérieures plus fortes que celles qu'il accordait pendant sa vie terrestre (cf. Jo., VII, 39 ; XX, 21-22 ; Act.,II).

Mais Jésus ne se contente pas d'une parole qu'Il féconde par sa grâce. Il rend présent dans l'Eglise le sacrifice par lequel il est passé de ce monde au Père ; Il incorpore à son adoration tous ceux qui, par leur *Amen*, marquent leur accord en se libérant de toute attache à ce qui est soi pour espérer en Dieu et se laisser conduire par Lui.

Il leur donne encore par les sacrements, spécialement par celui de la communion, de vivre de Lui, comme Lui dans son humanité ; de vivre ainsi avec Lui, avec le Père et l'Esprit-Saint.

Jusqu'à la fin des temps, le royaume de Jésus grandira par la croissance de tous ceux qui, au cours des âges, seront baptisés et entreront dans la gloire (p. 357-58)

En réalité, c'est toute la doctrine chrétienne qui est exposée ici d'une façon claire, simple, avec une conviction qui attire et convainc. L'A. nous fait partir de la Trinité, qui est à la source de toute sainteté, pour nous ramener par Jésus à la gloire du royaume éternel. C'est le mot de l'Apocalypse réalisé : *Ego sum* A et Ω *principium et finis* (XXII, 13).

* *

3. F. X. DURRWELL. — **Dans le Christ Rédempteur.** — In-8 de 350 p., 13,50 NF. — Le Puy, Xavier Mappus, 1960.

Le P. Durrwell a publié *La Résurrection de Jésus, mystère de salut*, dont l'*Ami* a fait une

longue recension (1950, p. 465-67). Rappelons le thème essentiel de cet ouvrage, dont s'inspire fréquemment la doctrine de ce nouveau livre. Pour D.,

l'appréciation de la mort du Christ et de ses effets rédempteurs ne saurait être complète si elle n'implique le rôle essentiel de la Résurrection. La Résurrection n'est pas moins rédemptrice que la passion et la mort du Sauveur. Mort et glorification sont les aspects complémentaires d'une même action sacrificielle : la résurrection de Jésus est l'achèvement sans lequel son sacrifice serait demeuré tronqué dans son essence... La mort et la résurrection se partagent l'œuvre de notre salut : l'une expie le péché, l'autre est destinée à notre justification...

La résurrection a fait rejaillir visiblement sur l'humanité sainte du Sauveur la gloire de la divinité. Dans cette glorification du Christ, l'Esprit-Saint joue le rôle primordial ; et du corps glorifié de Jésus, l'Esprit se répand sur les fidèles pour leur communiquer, à eux aussi, la divinisation dont la glorification du Christ est le principe...

Avant son exaltation, le Christ n'était dans sa corporéité que l'être vivant, la *psychè* vivante qu'avait été son père Adam ; mais, dans sa mort et sa résurrection, le Christ se transforme de *psychè* vivante en *pneuma* vivifiant... et devient dans son humanité corporelle capable de vivifier le monde et de le contenir en lui. Et, puisque l'Eglise est le corps du Christ, en qui le Sauveur vit la vie de sa corporéité glorieuse, il lui a bien fallu attendre Pâques pour naître. Mais, de ce jour, elle était née, en même temps que le corps glorieux auquel elle s'identifie sans rien lui ajouter. On peut dire que le corps de Jésus est ressuscité en corps mystique (*Ami*, p. 465-66).

Nous avons fait alors quelque réserve sur l'expression qui « identifie » l'Eglise au corps glorieux du Christ, et avec l'Eglise les fidèles, membres du corps mystique [1]. Le présent livre reprend le terme « identification », mais l'explique par la participation, la communion de l'Eglise à l'acte rédempteur :

Le salut de l'homme résulte d'une *communion simultanée* à la mort et à la gloire du Christ. Il est l'effet de l'action divine qui ressuscite l'homme Jésus et en même temps ceux qui sont dans le Christ. Mais nous ne bénéficions de cette action ressuscitante que dans notre communion à la mort du Christ, car Dieu ne glorifie le Christ que dans sa mort, dans son oblation totale par laquelle il est livré à l'action de son Père (p. 22).

La justice de Dieu vient dans le monde par le Christ pour devenir la justice de l'homme. Pour ceux qui seront en mesure de l'accueillir, ce sera justice de justification ; pour les autres, justice de condamnation.

Les sacrements sont destinés à créer le contact entre les hommes et l'action rédemptrice de Jésus. L'Ecriture Sainte est à sa manière un sacrement, sacrement qui marque la présence du Christ et peut nous faire communier au Sauveur, si nous apportons les dispositions nécessaires à une lecture fructueuse des Livres inspirés. Mais c'est surtout par la messe que le chrétien s'unira au Christ Rédempteur : nous célébrons la messe par notre mort et notre résurrection dans le Christ et toute la vie chrétienne doit être pour nous une célébration du mystère rédempteur. La pénitence est, par sa participation à la Rédemption, le sacrement de la justice rédemptrice.

Les principes de vie chrétienne et les sacrements doivent aboutir, dans l'âme du chrétien, à la pratique des vertus : croire dans le Christ, charité du Royaume, faiblesse et puissance, fidélité à la prière, obéissance chrétienne, virginité chrétienne, désir du salut, prière du matin sur terre.

C'est vers « le Maître de la vie chrétienne » que le chrétien doit tourner ses regards s'il veut réaliser en lui la pratique des vertus, suivre avec lui la route de l'humilité, trouver dans son Cœur ouvert la source abondante des grâces salutaires. Noël est encore une fête qui détache un aspect du trop riche mystère de Pâques et le met en lumière grâce à l'évocation de la naissance terrestre de Jésus : Noël célèbre la naissance divine et salvifique de Jésus.

Les dernières pages du volume sont consacrées à la Vierge Marie, qui est la chrétienne exemplaire. Elle a vécu le mystère du Christ Rédempteur dans sa pure plénitude. Nul doute que ce livre n'inspire aux lecteurs la volonté de vivre plus intensément leur vie chrétienne en union avec Jésus et Marie. Les prêtres y trouveront de précieuses indications pour leur vie spirituelle et pour la direction à donner aux âmes.

* *

4. Henry BARS. — **Trois vertus clefs** (coll. « Je sais, je crois »). — Un vol. 128 p., 4,00 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.

La pratique de toutes les vertus nous rapproche de Jésus ; mais les vertus théologales, foi, espérance, charité, sont à coup sûr les plus efficaces. Vertus théologales, elles nous font atteindre Dieu en lui-même, non dans une image ou dans un effet, mais dans sa vie propre et dans son secret. Et vivre avec Jésus, c'est, au fond, vivre dans l'intimité de Dieu, un et trine. Mais ces vertus, telles que l'Evangile les présentent, nous rapprochent d'abord de Jésus et, par Jésus, nous conduisent à Dieu :

Quand nous disons : la Foi, nous pensons : assentiment à un *credo*. Mais la foi dont nous parlent les Evangiles a plutôt l'air d'un acte de confiance dans une personne, celle de Jésus. En fait, tout ce *credo* est contenu dans cette personne, et cette confiance inclut un acte de l'intelligence qui dit oui dans l'obscurité.

Mais il reste que cela est comme recouvert par l'espérance : croire en Jésus, au sens évangélique, c'est compter sur la puissance et la bonté de Jésus, c'est attendre de lui le Salut. Si la foi, suivant la définition de l'Epître aux Hébreux (XI, 1) est « le fondement des choses qu'on espère », on dira que l'Espérance demeure ici incorporée à son fondement et c'est pourquoi, sans doute, elle est si rarement nommée. D'autre part, l'acte de foi en Jésus est un acte de donation de soi-même, à une personne aimée : « Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi » (Mt., X, 37). Et comme il est l'Envoyé de Dieu, la préférence qu'on lui donne est donnée à Dieu. C'est pourquoi le précepte de l'amour de Dieu, rappelé à l'occasion d'après les termes de l'Ancien Testament, ne

[1] Ce fut le point de départ d'une exégèse du texte de S. Paul : « *Omnes vos unum estis in Christo Jesu* » (Gal., III, 28). *Nouvelle contribution à l'étude de la présence du Christ dans l'Eglise et dans l'âme juste.* (*Ami*, 1950, p. 465-475).

tient pas une place plus apparente dans le Nouveau : à qui sait lire, il transparaît partout. Il est vrai que le précepte de l'amour fraternel est formulé avec beaucoup d'insistance et qu'on ne voit pas immédiatement son rapport avec la foi ; mais celui qu'il soutient avec l'espérance est bien clair : en tous ceux qu'on nourrit, désaltère, accueille, vêt et visite, c'est le Fils de l'Homme qu'on traite ainsi, même si on ne le sait pas, et c'est à ceux qui pratiquent ainsi la miséricorde qu'est promise la béatitude (Mt., xxv, 31 sq.).

Tout se ramène donc au Christ, qu'on se déclare pour lui à la face des hommes (Mt., x, 32) ou que, sans le savoir, on adhère à lui en pratiquant la charité, les trois vertus théologales apparaissent ainsi comme serrées dans un acte concret et unique qui a toujours pour objet cette unique personne. C'est que le Christ porte en lui et nous apporte la Vie éternelle, et l'introduction à la Vie éternelle est la raison d'être des trois vertus.

Source de toute vie chrétienne, les trois vertus théologales le sont authentiquement tant sur le plan de l'histoire de l'Eglise — leur importance éclate dans tous les écrits du N. T. — que dans l'histoire individuelle du salut, puisqu'avec la grâce, elles sont données au chrétien par le baptême. Inséparables dans la vie chrétienne que dirige la grâce sanctifiante, il fallait cependant en dégager le caractère spécifique. La Foi apparaît alors comme l'*entrée ;* l'Espérance, comme la *course* dans le chemin vers le ciel ; la Charité, comme le *terme* en même temps que la *source*. L'A. étudie chacun de ces aspects dans son fondement scripturaire, puis à la lumière de la réflexion théologique, enfin dans sa répercussion sur la vie morale. Excellent exposé, simple et accessible à tous, et qu'on lira avec profit.

Mais pourquoi donc les « vertus-clefs » ? — Il est bien évident que la foi est une sorte de clef, faite pour ouvrir l'entrée du ciel : « seulement, il faut comprendre qu'on n'a jamais fini d'ouvrir tant qu'on est en ce monde ». Mais quand on sera sorti de ce monde, il n'y aura plus de porte à ouvrir ; on n'aura plus besoin de clef. La foi disparaîtra et fera place à la vision faciale. — Quant à la charité, elle est à coup sûr la clef de voûte ; mais « contrairement aux maisons de la terre, cette pierre suprême fut la première posée, car elle était éternellement prévue, comme elle sera sans fin ». — Quant à l'espérance, l'interprétation de la clef est jolie et suggestive et nous terminerons par là :

Me permettrai-je de suggérer que, si (l'espérance) est une clef, c'est au sens musical du mot ? Impossible de comprendre le sens et la tonalité de la vie chrétienne, si on méconnaît l'espérance. Aussi le Monde n'y entend-il rien : il est sourd à ce chant-là ; il le trouve naïf et vulgaire — en quoi il n'a pas complètement tort : c'est le chant national d'un peuple immense et fait d'enfants, le chant de l'humanité en marche. Et quand on sera dans la patrie, on n'aura plus besoin de la harpe suspendue aux peupliers, le long des fleuves de Babylone (p. 124).

II. — TRADITION : HISTOIRE ET THEOLOGIE

1. Yves M.-J. CONGAR, O. P. — **La Tradition et les traditions.** Essai historique. — In-8 de 304 p., 25,00 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.

Dans ce volume, le savant dominicain présente une synthèse historique de la notion de la Tradition. Le mot « tradition », tel qu'il est employé dans le vocabulaire chrétien, désigne bien des choses diverses en même temps qu'apparentées. Pour distinguer la Tradition, transmission authentique du donné révélé, des traditions où l'élément humain se mêle au divin, cette synthèse s'avère nécessaire, car « la théologie interprète et construit un « donné » dans lequel doivent prendre place les élaborations thésaurisées au cours des siècles par l'intelligence chrétienne » (p. 7).

La question de la tradition telle qu'elle se pose aujourd'hui, en particulier dans le cadre du mouvement œcuménique, est en grande partie déterminée par l'héritage de vingt siècles au cours desquels la façon de l'aborder a varié et s'est aussi progressivement précisée. C'est cette histoire-là que l'A. a voulu jalonner.

Six chapitres groupent autour de six époques les phases de cette histoire. De ces exposés riches en documents et en nuances, il ne nous est possible, dans une recension, que d'indiquer quelques thèmes généraux.

1° L'A. expose et analyse tout d'abord (ch. 1) « *le fait de la Tradition dans l'Ancien et le Nouveau Testament* ». Déjà, dans l'A. T., les écrits bibliques apparaissent portés par une réalité religieuse vivante qui les a précédés ; de même une tradition orale a précédé la rédaction des Evangiles. Les apôtres ont recueilli et, sous l'influence de l'Esprit-Saint après la Pentecôte, approfondi et enrichi le « dépôt ». Ce dépôt, ils le transmettent...

Au fond, ce que les apôtres avaient transmis et qu'il fallait désormais transmettre fidèlement, ne leur avait jamais appartenu. Ils n'avaient été que des serviteurs, et déjà des dépositaires, devant transmettre quelque chose qui leur avait été confié pour d'autres, à savoir certaines affirmations et une certaine intelligence concernant le plan du salut de Dieu, dont le Christ était le centre, bref, la parole de Dieu, la vérité, la didascalie conforme à la piété (p. 32)...

Une juste théologie de la Révélation montre qu'elle porte très précisément sur le vrai rapport religieux d'alliance que Dieu veut établir avec les hommes. Ce rapport est parfait et définitif en Jésus-Christ ; or, nous connaissons Jésus-Christ par le témoignage apostolique et par lui seul. Le corps de faits, de vérités, de réalités qui fonde ou constitue le rapport religieux des hommes avec Dieu dans le Christ, a été donné une fois pour toutes par les apôtres. On ne peut rien lui ajouter de substantiel... (p. 33).

2° « *Les Pères de l'Eglise ancienne* » (ch. 2). — Chez les Pères anténicéens, l'Ecriture n'a jamais été considérée comme « suffisante ». Pour régler la foi de l'Eglise selon sa norme apostolique, il faut lire l'Ecriture dans la tradition des apôtres, transmise par l'Eglise et vivant en elle (p. 56).

Cette tradition est affirmée conservée par la succession des presbytres ou des évêques. Ainsi l'apostolicité de l'Eglise n'est pas réalisée exclusivement par l'Ecriture : elle l'est, quant à son contenu, également par la tradition ; elle l'est, quant à sa garantie, par la succession dans le ministère, indissolublement succession de charge ou de pouvoir et succession de charismes du Saint-Esprit (p. 56-57).

Pour les Pères des IV-Ve siècles, « l'Eglise apparaît comme continuité avec sa source qui est, grâce

longue recension (1950, p. 465-67). Rappelons le thème essentiel de cet ouvrage, dont s'inspire fréquemment la doctrine de ce nouveau livre. Pour D.,

l'appréciation de la mort du Christ et de ses effets rédempteurs ne saurait être complète si elle n'implique le rôle essentiel de la Résurrection. La Résurrection n'est pas moins rédemptrice que la passion et la mort du Sauveur. Mort et glorification sont les aspects complémentaires d'une même action sacrificielle : la résurrection de Jésus est l'achèvement sans lequel son sacrifice serait demeuré tronqué dans son essence... La mort et la résurrection se partagent l'œuvre de notre salut : l'une expie le péché, l'autre est destinée à notre justification...

La résurrection a fait rejaillir visiblement sur l'humanité sainte du Sauveur la gloire de la divinité. Dans cette glorification du Christ, l'Esprit-Saint joue le rôle primordial ; et du corps glorifié de Jésus, l'Esprit se répand sur les fidèles pour leur communiquer, à eux aussi, la divinisation dont la glorification du Christ est le principe...

Avant son exaltation, le Christ n'était dans sa corporéité que l'être vivant, la *psychè* vivante qu'avait été son père Adam ; mais, dans sa mort et sa résurrection, le Christ se transforme de *psychè* vivante en *pneuma* vivifiant... et devient dans son humanité corporelle capable de vivifier le monde et de le contenir en lui. Et, puisque l'Eglise est le corps du Christ, en qui le Sauveur vit la vie de sa corporéité glorieuse, il lui a bien fallu attendre Pâques pour naître. Mais, de ce jour, elle était née, en même temps que le corps glorieux auquel elle s'identifie sans rien lui ajouter. On peut dire que le corps de Jésus est ressuscité en corps mystique (*Ami*, p. 465-66).

Nous avons fait alors quelque réserve sur l'expression qui « identifie » l'Eglise au corps glorieux du Christ, et avec l'Eglise les fidèles, membres du corps mystique [1]. Le présent livre reprend le terme « identification », mais l'explique par la participation, la communion de l'Eglise à l'acte rédempteur :

Le salut de l'homme résulte d'une *communion simultanée* à la mort et à la gloire du Christ. Il est l'effet de l'action divine qui ressuscite l'homme Jésus et en même temps ceux qui sont dans le Christ. Mais nous ne bénéficions de cette action ressuscitante que dans notre communion à la mort du Christ, car Dieu ne glorifie le Christ que dans sa mort, dans son oblation totale par laquelle il est livré à l'action de son Père (p. 22).

La justice de Dieu vient dans le monde par le Christ pour devenir la justice de l'homme. Pour ceux qui seront en mesure de l'accueillir, ce sera justice de justification ; pour les autres, justice de condamnation.

Les sacrements sont destinés à créer le contact entre les hommes et l'action rédemptrice de Jésus. L'Ecriture Sainte est à sa manière un sacrement, sacrement qui marque la présence du Christ et peut nous faire communier au Sauveur, si nous apportons les dispositions nécessaires à une lecture fructueuse des Livres inspirés. Mais c'est surtout par la messe que le chrétien s'unira au Christ Rédempteur : nous célébrons la messe par notre mort et notre résurrection dans le Christ et toute la vie chrétienne doit être pour nous une célébration du mystère rédempteur. La pénitence est, par sa participation à la Rédemption, le sacrement de la justice rédemptrice.

Les principes de vie chrétienne et les sacrements doivent aboutir, dans l'âme du chrétien, à la pratique des vertus : croire dans le Christ, charité du Royaume, faiblesse et puissance, fidélité à la prière, obéissance chrétienne, virginité chrétienne, désir du salut, prière du matin sur terre.

C'est vers « le Maître de la vie chrétienne » que le chrétien doit tourner ses regards s'il veut réaliser en lui la pratique des vertus, suivre avec lui la route de l'humilité, trouver dans son Cœur ouvert la source abondante des grâces salutaires. Noël est encore une fête qui détache un aspect du trop riche mystère de Pâques et le met en lumière grâce à l'évocation de la naissance terrestre de Jésus : Noël célèbre la naissance divine et salvifique de Jésus.

Les dernières pages du volume sont consacrées à la Vierge Marie, qui est la chrétienne exemplaire. Elle a vécu le mystère du Christ Rédempteur dans sa pure plénitude. Nul doute que ce livre n'inspire aux lecteurs la volonté de vivre plus intensément leur vie chrétienne en union avec Jésus et Marie. Les prêtres y trouveront de précieuses indications pour leur vie spirituelle et pour la direction à donner aux âmes.

* *

4. Henry BARS. — **Trois vertus clefs** (coll. « Je sais, je crois »). — Un vol. 128 p., 4,00 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.

La pratique de toutes les vertus nous rapproche de Jésus ; mais les vertus théologales, foi, espérance, charité, sont à coup sûr les plus efficaces. Vertus théologales, elles nous font atteindre Dieu en lui-même, non dans une image ou dans un effet, mais dans sa vie propre et dans son secret. Et vivre avec Jésus, c'est, au fond, vivre dans l'intimité de Dieu, un et trine. Mais ces vertus, telles que l'Evangile les présentent, nous rapprochent d'abord de Jésus et, par Jésus, nous conduisent à Dieu :

Quand nous disons : la Foi, nous pensons : assentiment à un *credo*. Mais la foi dont nous parlent les Evangiles a plutôt l'air d'un acte de confiance dans une personne, celle de Jésus. En fait, tout ce *credo* est contenu dans cette personne, et cette confiance inclut un acte de l'intelligence qui dit oui dans l'obscurité.

Mais il reste que cela est comme recouvert par l'espérance : croire en Jésus, au sens évangélique, c'est compter sur la puissance et la bonté de Jésus, c'est attendre de lui le Salut. Si la foi, suivant la définition de l'Epître aux Hébreux (XI, 1) est « le fondement des choses qu'on espère », on dira que l'Espérance demeure ici incorporée à son fondement et c'est pourquoi, sans doute, elle est si rarement nommée. D'autre part, l'acte de foi en Jésus est un acte de donation de soi-même, à une personne aimée : « Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi » (Mt., X, 37). Et comme il est l'Envoyé de Dieu, la préférence qu'on lui donne est donnée à Dieu. C'est pourquoi le précepte de l'amour de Dieu, rappelé à l'occasion d'après les termes de l'Ancien Testament, ne

[1] Ce fut le point de départ d'une exégèse du texte de S. Paul : « *Omnes vos unum estis in Christo Jesu* » (Gal., III, 28). *Nouvelle contribution à l'étude de la présence du Christ dans l'Eglise et dans l'âme juste.* (*Ami*, 1950, p. 465-475).

tient pas une place plus apparente dans le Nouveau : à qui sait lire, il transparaît partout. Il est vrai que le précepte de l'amour fraternel est formulé avec beaucoup d'insistance et qu'on ne voit pas immédiatement son rapport avec la foi ; mais celui qu'il soutient avec l'espérance est bien clair : en tous ceux qu'on nourrit, désaltère, accueille, vêt et visite, c'est le Fils de l'Homme qu'on traite ainsi, même si on ne le sait pas, et c'est à ceux qui pratiquent ainsi la miséricorde qu'est promise la béatitude (Mt., xxv, 31 sq.).

Tout se ramène donc au Christ, qu'on se déclare pour lui à la face des hommes (Mt., x, 32) ou que, sans le savoir, on adhère à lui en pratiquant la charité, les trois vertus théologales apparaissent ainsi comme serrées dans un acte concret et unique qui a toujours pour objet cette unique personne. C'est que le Christ porte en lui et nous apporte la Vie éternelle, et l'introduction à la Vie éternelle est la raison d'être des trois vertus.

Source de toute vie chrétienne, les trois vertus théologales le sont authentiquement tant sur le plan de l'histoire de l'Eglise — leur importance éclate dans tous les écrits du N. T. — que dans l'histoire individuelle du salut, puisqu'avec la grâce, elles sont données au chrétien par le baptême. Inséparables dans la vie chrétienne que dirige la grâce sanctifiante, il fallait cependant en dégager le caractère spécifique. La Foi apparaît alors comme l'*entrée ;* l'Espérance, comme la *course* dans le chemin vers le ciel ; la Charité, comme le *terme* en même temps que la *source*. L'A. étudie chacun de ces aspects dans son fondement scripturaire, puis à la lumière de la réflexion théologique, enfin dans sa répercussion sur la vie morale. Excellent exposé, simple et accessible à tous, et qu'on lira avec profit.

Mais pourquoi donc les « vertus-clefs » ? — Il est bien évident que la foi est une sorte de clef, faite pour ouvrir l'entrée du ciel : « seulement, il faut comprendre qu'on n'a jamais fini d'ouvrir tant qu'on est en ce monde ». Mais quand on sera sorti de ce monde, il n'y aura plus de porte à ouvrir ; on n'aura plus besoin de clef. La foi disparaîtra et fera place à la vision faciale. — Quant à la charité, elle est à coup sûr la clef de voûte ; mais « contrairement aux maisons de la terre, cette pierre suprême fut la première posée, car elle était éternellement prévue, comme elle sera sans fin ». — Quant à l'espérance, l'interprétation de la clef est jolie et suggestive et nous terminerons par là :

> Me permettrai-je de suggérer que, si (l'espérance) est une clef, c'est au sens musical du mot ? Impossible de comprendre le sens et la tonalité de la vie chrétienne, si on méconnaît l'espérance. Aussi le Monde n'y entend-il rien : il est sourd à ce chant-là ; il le trouve naïf et vulgaire — en quoi il n'a pas complètement tort : c'est le chant national d'un peuple immense et fait d'enfants, le chant de l'humanité en marche. Et quand on sera dans la patrie, on n'aura plus besoin de la harpe suspendue aux peupliers, le long des fleuves de Babylone (p. 124).

II. — TRADITION : HISTOIRE ET THEOLOGIE

1. Yves M.-J. CONGAR, O. P. — **La Tradition et les traditions.** Essai historique. — In-8 de 304 p., 25,00 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.

Dans ce volume, le savant dominicain présente une synthèse historique de la notion de la Tradition. Le mot « tradition », tel qu'il est employé dans le vocabulaire chrétien, désigne bien des choses diverses en même temps qu'apparentées. Pour distinguer la Tradition, transmission authentique du donné révélé, des traditions où l'élément humain se mêle au divin, cette synthèse s'avère nécessaire, car « la théologie interprète et construit un « donné » dans lequel doivent prendre place les élaborations thésaurisées au cours des siècles par l'intelligence chrétienne » (p. 7).

La question de la tradition telle qu'elle se pose aujourd'hui, en particulier dans le cadre du mouvement œcuménique, est en grande partie déterminée par l'héritage de vingt siècles au cours desquels la façon de l'aborder a varié et s'est aussi progressivement précisée. C'est cette histoire-là que l'A. a voulu jalonner.

Six chapitres groupent autour de six époques les phases de cette histoire. De ces exposés riches en documents et en nuances, il ne nous est possible, dans une recension, que d'indiquer quelques thèmes généraux.

1° L'A. expose et analyse tout d'abord (ch. 1) « *le fait de la Tradition dans l'Ancien et le Nouveau Testament* ». Déjà, dans l'A. T., les écrits bibliques apparaissent portés par une réalité religieuse vivante qui les a précédés ; de même une tradition orale a précédé la rédaction des Evangiles. Les apôtres ont recueilli et, sous l'influence de l'Esprit-Saint après la Pentecôte, approfondi et enrichi le « dépôt ». Ce dépôt, ils le transmettent...

> Au fond, ce que les apôtres avaient transmis et qu'il fallait désormais transmettre fidèlement, ne leur avait jamais appartenu. Ils n'avaient été que des serviteurs, et déjà des dépositaires, devant transmettre quelque chose qui leur avait été confié pour d'autres, à savoir certaines affirmations et une certaine intelligence concernant le plan du salut de Dieu, dont le Christ était le centre, bref, la parole de Dieu, la vérité, la didascalie conforme à la piété (p. 32)...
>
> Une juste théologie de la Révélation montre qu'elle porte très précisément sur le vrai rapport religieux d'alliance que Dieu veut établir avec les hommes. Ce rapport est parfait et définitif en Jésus-Christ ; or, nous connaissons Jésus-Christ par le témoignage apostolique et par lui seul. Le corps de faits, de vérités, de réalités qui fonde ou constitue le rapport religieux des hommes avec Dieu dans le Christ, a été donné une fois pour toutes par les apôtres. On ne peut rien lui ajouter de substantiel... (p. 33).

2° « *Les Pères de l'Eglise ancienne* » (ch. 2). — Chez les Pères anténicéens, l'Ecriture n'a jamais été considérée comme « suffisante ». Pour régler la foi de l'Eglise selon sa norme apostolique, il faut lire l'Ecriture dans la tradition des apôtres, transmise par l'Eglise et vivant en elle (p. 56).

> Cette tradition est affirmée conservée par la succession des presbytres ou des évêques. Ainsi l'apostolicité de l'Eglise n'est pas réalisée exclusivement par l'Ecriture : elle l'est, quant à son contenu, également par la tradition ; elle l'est, quant à sa garantie, par la succession dans le ministère, indissolublement succession de charge ou de pouvoir et succession de charismes du Saint-Esprit (p. 56-57).

Pour les Pères des IV-V^e^ siècles, « l'Eglise apparaît comme continuité avec sa source qui est, grâce

aux apôtres, Jésus-Christ et finalement Dieu » (p. 58).

Il n'y a pas de séparation entre Ecriture et tradition. On les distingue, bien sûr, et peut-être plus nettement qu'aux origines, mais on les conjugue sans cesse... Pour distinguer la vérité de la foi catholique de la fausseté des mensonges hérétiques, Vincent de Lérins... résume bien la position classique : « Se munir d'une double protection, d'abord l'autorité de la loi divine, ensuite la tradition de l'Eglise catholique. » Comment reconnaître cette tradition ? se demande-t-il ensuite. Par l'universalité, l'antiquité, et l'unanimité... Cette association de l'Ecriture et de la tradition comme *deux voies, deux modes* par lesquels le dépôt apostolique nous parvient dans toute sa plénitude et son authenticité, représente le fond de la conception catholique (p. 58-59).

Des aspects nouveaux marqueront sans doute ce recours au dépôt révélé : on se réfère volontiers aux « Pères », on parle de « traditions non écrites »; en face des hérésies, le magistère intervient. L'A. donne ici quelques « exemples de traditions apostoliques non écrites invoqués par les auteurs catholiques » (p. 64-76). Il insiste également sur « certains aspects de la lecture apostolique, patristique et traditionnelle de la Sainte Ecriture » :

Jésus et les apôtres ne se réfèrent pas à l'Ecriture du dehors, à la façon dont un apprenti se rapporte aux indications de son manuel, terme à terme... ; ils vivent l'Ecriture parce qu'ils vivent l'histoire du salut, sous la conduite du même Esprit « qui a parlé par les prophètes »...

Toutes proportions gardées... les Pères ont pratiqué, à l'égard de toute l'Ecriture..., le même genre de référence que Jésus et les apôtres ont pratiquée à l'égard de l'Ancien Testament (p. 86).

Remarque utile ; car elle fait ressortir la double façon d'interroger l'Ecriture, celle que nous pratiquons aujourd'hui et celle des Pères :

Nous faisons plus de fonds qu'eux sur les passages précis de l'Ecriture, sur ce qu'on appelle communément les *textes* ; et là-dessus, nous construisons des systèmes. Eux reconnaissaient plutôt une certaine vérité cachée dans l'ensemble du texte sacré et se manifestant plus ou moins dans chaque texte. La lettre de l'Ecriture est pour nous le fondement, elle était pour eux l'organe de la vérité.

3° « *Le Moyen Age* », du moins en Occident, affirmait communément que l'Ecriture contenait toutes les vérités de la foi salutaire. Toutefois,

« l'idée de réalités chrétiennes transmises sans être attestées par l'Ecriture n'était pas inconnue ; mais elle jouait un rôle assez limité chez les grands théologiens médiévaux... On n'hésitait pas à en appeler à une tradition orale pour tel point de doctrine catholique dont on ne trouvait pas la formule dans l'Ecriture, comme le *Filioque* ou la descente du Christ aux enfers, tout en disant et en montrant que la doctrine ainsi exprimée s'y trouve sous quelque forme » (p. 124).

Les citations ou *auctoritates*, pratiquées si fréquemment, ne constituaient pas, à proprement parler, l'argument de tradition, tel qu'on l'entend aujourd'hui... Mais bientôt (fin du XIV^e-XV^e s.), se pose le dilemme : Ecriture ou Eglise ? Faut-il subordonner l'Eglise à l'Ecriture ou l'Ecriture à l'Eglise ?

En Orient, « recueillir pieusement la tradition des apôtres et des Pères apostoliques, garder ce qu'on a précisé avant nous, est le seul moyen d'entrer dans la pleine intelligence de la vérité chrétienne », écrivait jadis le pape Agathon aux empereurs lors du III^e concile de Constantinople (680). L'Eglise orientale s'est conçue elle-même, jusqu'à nos jours, comme une Eglise de la tradition et des Pères :

Chez les théologiens orthodoxes contemporains, (une) notion très compréhensive de la tradition assume les valeurs d'historicité, d'expérience spirituelle ou de conscience dogmatique de l'Eglise. Elle répond au *sensus Ecclesiæ*, au *consensus Ecclesiæ*. Elle est réellement très proche de la conception catholique telle que celle-ci s'est développée, non seulement chez Möhler et dans l'école de Tubingue, mais dans la théologie tridentine et post-tridentine, avec son insistance sur le Saint-Esprit habitant et guidant l'Eglise en sa méditation des Ecritures et sa prise de conscience du contenu des dons et de la Révélation que Dieu lui a confiés (p. 137).

Néanmoins, une grande différence existe entre les deux théologies. La théologie orientale correspond à l'ecclésiologie slavophile du *sobornost'*, communion dans un organisme à la fois un et multipersonnel dont la nature est spirituelle, non juridique. Cette théologie méconnaît le rôle du magistère divinement institué, qui complète et achève la thèse catholique.

4° Que fut, au XVI^e siècle, « *la protestation de la Réforme ?* » La fausse option entre primauté de l'Ecriture et primauté de « l'Eglise » devient chez les réformateurs un choix entre se soumettre à Dieu ou se soumettre à une instance humaine. Dans cette perspective, avec des nuances diverses, ils élaborent une théologie de l'Ecriture comme principe purement divin de détermination de l'existence chrétienne. Toute l'existence chrétienne se constitue à partir de Dieu agissant comme parole de salut, en Jésus-Christ. Ils n'éliminent pas pour autant les Pères, les conciles, l'Eglise ; mais, à l'invocation de ces autorités, tous mettent cette condition : dans la mesure où elles sont conformes à la parole de Dieu, c'est-à-dire à l'Ecriture. Sans doute, même dans cette conception protestante, il reste la volonté de se relier aux apôtres, à la pureté du témoignage apostolique. L'Eglise catholique, elle, veut trouver dans la tradition la *plénitude* de l'héritage apostolique :

Plus d'une étude attentive des oppositions entre Réforme et Catholicisme a, ces derniers temps, résumé les différences de façon semblable : pureté et plénitude. D'un côté, référence à un modèle donné dans la Parole écrite, modèle demeurant *entièrement* transcendant à l'histoire : au cours de celle-ci, l'Eglise chrétienne cherche seulement à s'y conformer, en critiquant, par de perpétuelles réformes, sa tendance à la synthèse, donc au syncrétisme impur. De l'autre côté, affirmation du don de Dieu comme vraiment entré dans l'histoire ; en conséquence une logique d'incarnation, de vie, d'assimilation, dont il faut reconnaître qu'elle doit sans cesse être examinée du point de vue des exigences de sa pureté, mais qui ne s'en inquiète pas au point de stériliser la spontanéité et la richesse de la vie (p. 195).

Peu à peu, chez certains auteurs du moins, le protestantisme est devenu « Religion du Livre » : dans la scolastique de l'orthodoxie protestante au XVII^e siècle, le livre, le texte sont, comme tels, affectés d'une valeur absolue. Aussi, pour la théo-

logie catholique, le magistère objectif de la tradition ne pouvait plus suffire, elle passera à un magistère d'autorité. C'est en ce sens qu'ira la théologie catholique après le concile de Trente : « la dualité Ecriture-Tradition est devenue une dualité Ecriture-Eglise, en mettant sous le mot « Eglise » surtout l'autorité hiérarchique, concentrée principalement dans l'autorité papale » (p. 197).

5° Le « *concile de Trente et* (la) *théologie post-tridentine* », nonobstant quelques divergences d'interprétation entre théologiens catholiques, peut ainsi se résumer :

Cette théologie est liée à toute une conception de l'Eglise, qui est celle des Pères, de la théologie médiévale et qu'on peut appeler sacramentelle ou mystérique. Mais les réformateurs l'ont méconnue et n'ont guère dépassé une notion individualiste et associationniste de l'Eglise, que l'affirmation d'actes transcendants de Dieu ou d'événements de grâce ne suffit pas à assainir. Pour la théologie traditionnelle, l'Eglise est, en un sens réel, le Corps du Christ, avec lequel l'Esprit du Christ est uni d'un lien, non certes substantiel, comme s'il s'agissait d'une incarnation, mais d'alliance. La Parole de Dieu, mais aussi les sacrements du Christ et l'Esprit du Christ construisent sans cesse cette Eglise, selon le type que le Verbe incarné lui a donné. Il n'y a pas de rupture entre le moment apostolique et le moment historique de cette Eglise ; il n'y a pas une extériorité du temps apostolique ou des textes apostoliques évidemment normatifs, par rapport à l'ensemble de la vie de l'Eglise. C'est pourquoi, toujours, les déterminations décisives du magistère ont été vues *dans la suite* de la Parole du Christ et des apôtres, et comme dans la même coulée. C'est pourquoi aussi toujours le sentiment unanime de l'Eglise universelle — représentée, concentrée, personnalisée dans les conciles — a toujours passé pour la marque assurée du Saint-Esprit et l'expression normative de la foi...

6° Le dernier chapitre, « *Tradition et Magistère, du concile de Trente* à 1950 » devra faire réfléchir plus d'un théologien — et nous-même — sur une notion de la tradition, qu'on voudrait finalement identifier avec le magistère. Citons :

On peut dire que la théologie moderne a introduit le magistère dans la *définition* de la tradition, un peu comme Bellarmin avait introduit le pape dans celle de l'Eglise. Ces théologiens critiquent la catégorie de « règle éloignée » de la foi et finissent par attribuer au seul magistère actuel (« vivant ») la qualité de *règle* de la foi. On peut se demander si, dans ces conditions, le magistère ne devient pas l'unique lieu théologique, l'unique source de connaissance de la vérité révélée ? Le P. Bainvel ne met, entre cette conséquence et sa position, que l'épaisseur d'un fragile « pour ainsi dire ». Les théologiens qui vont jusque là emploient cependant encore, pour les monuments de la tradition et pour l'Ecriture, l'expression de « règle éloignée ». Ecriture et tradition ne sont pas inutiles, mais leur rôle consistera plutôt à rendre témoignage au magistère vivant de l'Eglise et à le justifier. La source, c'est le magistère : Ecriture et tradition au sens objectif du mot sont les références par lesquelles les théologiens justifient le magistère.

Le P. L. Billot a dressé vigoureusement le front de cette théologie à l'époque du modernisme. Billot montre, dans l'Ecriture et la tradition orale, deux formes de transmission du contenu de la Révélation. Mais si déjà l'Ecriture a besoin d'une interprétation, comme on le reconnaît depuis toujours, à combien plus forte raison la tradition, réalité beaucoup moins fixe, moins définie, qu'il faut chercher dans un grand nombre de documents de valeur inégale et de sens parfois contestable ! Ainsi ne peut-elle être une règle de foi, véhiculant une vérité révélée, que proposée authentiquement par le magistère assisté. En sorte que, si on la considère à une époque déterminée, la tradition se confond avec le magistère authentique, règle prochaine et immédiate de notre foi.

Une tendance semblable à construire la notion de tradition à partir de la tradition active, en identifiant celle-ci à l'acte du magistère, domine chez H. Dieckmann, S. J., chez A. Deneffe, S. J., qui se convertit à la position de Dieckmann, chez G. Filograssi, S. J., chez A. Michel, disciple de Billot. Bartmann a corrigé son manuel dans le même sens... (p. 254-55).

Le P. Congar croit devoir corriger cette conception, et ce, au nom du magistère lui-même. Des documents récents obligeraient à modifier la position préconisée par Billot et ses disciples. Tradition et magistère doivent être distingués « comme la source objective et la proposition qui est faite, par l'autorité, du contenu authentique de cette source. »

On risquerait autrement de niveler deux moments qualitativement différents : le moment apostolique et le moment ecclésiastique. Ils ne diffèrent pas seulement en ce sens que le premier est constitutif dans l'ordre même des *objets*, tandis que le second ne l'est pas, ils diffèrent dans la ligne même de la *traditio activa*, car, ici, il n'y a qu'*assistance* pour transmettre et déclarer, tandis que là, il y a *inspiration*, grâce de révélation (p. 259) [2].

Au fond, tout le monde est ici bien d'accord ; s'il est nécessaire d'apporter quelque modification aux formules, c'est de bonne grâce et en toute soumission à l'Eglise qu'elle sera faite.

Après avoir esquissé les « grandes synthèses » de Newman et de Scheeben, l'A. conclut son ouvrage en marquant l'union nécessaire dans la tradition entre son conditionnement objectif, les monuments contenant le donné révélé, et le dogme lui-même, manifesté dans et par la tradition de l'Eglise :

Si la tradition ne saurait être réduite à ses monuments, elle ne peut s'en affranchir. Le contenu que ces monuments offrent à la foi, c'est tout de même ces monuments qui l'offrent. Leur facticité historique a été providentiellement disposée *pour* exprimer et porter le contenu que l'Eglise doit y lire. Si l'Eglise catholique pose contre l'historicisme rationaliste et moderniste, une distinction entre tradition historique et tradition dogmatique, ce n'est évidemment pas pour séparer les deux choses : ce qui était l'erreur même contre laquelle elle s'élève. Puisque l'Eglise lit *sa* tradition (dogmatique) dans son histoire (humaine), l'étude scientifique la plus honnête est une approche concrètement indispensable pour que soit assuré pleinement ce que nous avons appelé le conditionnement objectif de l'enseignement du magistère et de la foi de l'Eglise. Les docteurs et les savants retrouvent ainsi un rôle vraiment important, sans usurper pour autant la place du magistère : ils assurent, à leur manière, des espèces de *præambula fidei*, ils justifient rationnellement les bases documentaires de la tradition dogmatique.

Au fond, la tradition n'est qu'un cas de ce qu'exige, dans sa totalité, le mystère de l'Eglise. Celle-ci a quelque chose de vraiment humain et de vraiment divin, mais elle est une seule Eglise, à la fois objet d'histoire

[2] A ce point de vue, *l'Excursus C* : « limites mises au pouvoir ecclésiastique ou à son exercice » offre un grand intérêt (p. 271-278).

et objet de foi surnaturelle, un peu comme le Christ lui-même. Il pourrait y avoir un monophysisme de la tradition, qui négligerait son historicité, tout comme un nestorianisme, qui méconnaîtrait ce qu'il y a de divin en elle... (p. 269).

Ces quelques notes, prises au courant d'une lecture attentive, ne sauraient donner une idée complète de la valeur de l'ouvrage du théologien dominicain, valeur à la fois *documentaire* (il semble bien que tous les auteurs ayant écrit sur la tradition ont été interrogés), — critique (chaque position est analysée objectivement et dans son cadre historique), — doctrinale (la maîtrise avec laquelle l'A. se meut dans l'appréciation des opinions diverses nous fait bien augurer de la synthèse doctrinale qui doit suivre). — Espérons du moins que ces notes seront, pour le P. Congar, un modeste témoignage de notre estime et, pour les lecteurs de l'*Ami*, un engagement à lire cette étude, une des meilleures qui ait été publiée jusqu'à ce jour sur l'histoire du dogme de la tradition.

* *

2. Henri HOLSTEIN. — **La Tradition dans l'Eglise.** — In-8 de 302 p., 9,60 NF. — Paris, Grasset, 1960.

Presque simultanément paraissait une étude du R. P. Holstein, S. J., *La Tradition dans l'Eglise.* — L'idée directrice du volume est la même que chez Congar. Il s'agit, dans une première partie historique, de marquer, à partir de l'Ecriture, les étapes majeures de la réflexion catholique sur la tradition. La seconde partie dessine les grandes lignes de la théologie de la tradition.

1° *Partie historique.* — L'objet essentiel de la tradition dans l'A. T., c'est l'alliance de Yahvé avec son peuple, alliance qui se concrétise ensuite dans l'attente messianique et se réalise finalement dans le « royaume » instauré par Jésus :

La tradition de l'A. T. a ceci de particulier qu'elle va, pour ainsi dire, d'un mouvement rétrograde. Elle prend sa signification par son terme, elle trouve sa source à son embouchure, son élan procède moins d'une impulsion initiale que d'une attraction terminale. Sans doute, au départ, il y a la Promesse divine : l'Alliance conduit la tradition, et sa présence est pour elle un principe de confiance audacieuse, d'inconfusible espérance... La tension de la tradition de l'A. T. est celle de l'espérance et de l'attente vers un avenir où se manifestera la fidélité de Dieu... (p. 33).

Dans le N. T., la tradition apparaît tout d'abord comme l'accomplissement de l'Alliance par le Christ mais se transformant en « nouvelle Alliance » dans le sang rédempteur. A leur tour, les apôtres, saint Paul en particulier, transmettent la tradition qui s'origine à Jésus et la transmettent en rendant témoignage au Seigneur, en redisant ses paroles, en accomplissant par la fondation et l'implantation des églises, la mission qu'il leur a confiée.

Comme il est le Royaume, la Promesse et l'Alliance, Jésus est la tradition. En sa personne se nouent la tradition de l'espérance, qui court à travers toute l'histoire du peuple élu, et la tradition de la nouvelle Alliance, qui portera jusqu'à la Parousie la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ. L'unique objet de cette tradition, c'est Jésus, dont les apôtres sont les témoins et les messagers... Sa transmission, c'est la démarche apostolique qui accompagne la mission universelle d'annoncer Jésus ressuscité et sauveur du monde entier, et de constituer le peuple nouveau à partir de toutes les « familles des nations ». Son développement, c'est l'extension progressive de l'Eglise à travers le monde connu d'alors. Bref, la tradition est apostolique, non seulement parce qu'elle est confiée aux apôtres et par eux transmise, mais encore parce qu'elle s'identifie pratiquement avec l'œuvre apostolique (p. 58-59).

L'A. s'attache tout particulièrement à S. Irénée qui, au II[e] siècle, défend contre les Gnostiques, la véritable tradition, qu'il identifie avec la prédication (le *kerygma*) apostolique. A la suite de saint Justin, saint Irénée insiste sur l'annonce du Christ dans l'A. T., sur l'accomplissement par le Christ des prophéties. Ainsi s'affirme la continuité pédagogique de l'Ecriture, continuité que méconnaissent les Gnostiques citant l'Ecriture au hasard de leur convenance : au lieu de recevoir le message de Dieu, ils cherchent uniquement des justifications à leurs propres vues. Sans négliger la distinction entre Ecriture et tradition, enseignement oral, Irénée est plus attentif à montrer que les apôtres ont donné un enseignement sûr pour lire l'Ancien Testament, en fonction du Christ, marquant ainsi fermement l'unité des deux Testaments et que c'est là leur tradition, fidèlement conservée dans l'Eglise... Le contenu de la tradition, pour Irénée, c'est la « règle de foi » chrétienne fondée en Ecriture et déterminée par l'intelligence christologique de l'Ancien Testament. L'Esprit qui a inspiré l'Ecriture est celui qui a donné aux apôtres l'intelligence de l'Ecriture ; il continue à animer l'Eglise, à y maintenir vivante la présence des apôtres par la permanence de leur tradition (p. 56) [3].

On ne trouve chez Tertullien aucun élément essentiel qui ne soit déjà chez S. Irénée. Mais le procédé n'est pas le même. Comme argument majeur en faveur de l'Eglise, Tertullien a la « prescription ». Il s'agit « de montrer que, par un lien de dépendance dont seule elle peut faire état, l'Eglise est en possession de la *foi* des apôtres » (p. 78). La voix vivante des apôtres s'est, pour ainsi dire, dans l'Eglise, sédimentée en une « *règle de foi* ». Et cette « règle de foi est la condensation et la formulation de la tradition des apôtres en règle normative » [4]. Ainsi, chez Tertullien, la tradition, élan vivant et force missionnaire pour Irénée, tend à se durcir en argument juridique. Devenu montaniste, Tertullien laissera la référence apostolique s'estomper au profit d'une simple note d'ancienneté : il passera de la tradition doctrinale aux traditions disciplinaires, défensives et répressives.

Sur les Pères de l'époque suivante (fin du III[e] - début du V[e] s.) ; l'A. se contente de quelques lignes résumant l'étude du P. Smulders, *Le mot et le concept de tradition chez les Pères grecs* [5] :

[3] Le P. Holstein a étudié très spécialement *La traduction des apôtres chez S. Irénée*, dans *Recherches de science religieuse*, avril-juin 1949,

[4] Cette formule est de Flesseman, *Tradition and scripture in the early church*, Assen, 1954, p. 170, cité par le P. Refoulé, *Tertullien. De la prescription contre les hérétiques.* Sources chrétiennes, n° 46. Introduction, p. 53.

[5] *Le mot et le concept de tradition chez les pères grecs ; dans Rech. de Sc. rel.*, 1951-52 ; *Mélanges Lebreton*, II, p. 41-62 ; le passage cité, p. 61.

La tradition est toujours la doctrine apostolique en tant qu'elle a été transmise par les générations successives et parvient ainsi jusqu'à nous... Seulement les hommes des premières générations post-apostoliques pouvaient encore entrevoir le commencement de la chaîne, le point où le message chrétien naît de la prédication apostolique, tandis que leurs successeurs doivent se contenter de tenir l'autre bout, par lequel il aboutit à eux. Mais sous-jacente aux deux considérations est la même conception fondamentale de la tradition : la tradition, c'est le message chrétien en tant qu'il nous vient des apôtres par la chaîne continue de nos ancêtres dans la foi.

Le P. Holstein passe immédiatement à *La tradition à l'époque du concile de Trente.* En face des difficultés du problème, les Pères du concile prirent le parti le plus sage. Ils se refusèrent à élaborer une théologie de la tradition, à en donner une définition, à dresser le catalogue des authentiques traditions. Ils affirmèrent simplement l'existence de « traditions apostoliques orales, parvenues jusqu'à nous par une succession continue » et déclarèrent qu'elles « contiennent » aussi (avec l'Ecriture) le message évangélique. Leur décret laisse ouvertes bien des questions, mais

face au protestantisme, il déclare comme un point que nul catholique ne peut mettre en doute, que la tradition est une authentique voie par laquelle la révélation nous parvient : « Nul ne peut sous peine d'anathème, mépriser en connaissance de cause (*sciens et prudens*) les traditions susdites » (Denz., 784), (p. 100).

Une première rédaction du décret laissait entendre que la vérité révélée était contenue en partie (*partim*) dans les divers écrits, en partie (*partim*) dans les traditions orales ; elle provoqua des réclamations d'ailleurs justifiées et finalement l'on tomba d'accord sur la formule qui figure dans le texte définitif : « dans les livres écrits *et* dans les traditions non écrites ». Cette discrétion ne fut pas toujours bien comprises par les théologiens postérieurs et plus d'un — et non des moindres — parlera des « deux sources » de la révélation, alors qu'en réalité il serait plus exact de dire que « la tradition est la norme d'intelligence d'une Ecriture qui réclame constamment son commentaire vivant » (p. 108).

La tradition au XIX^e^ siècle. — C'est le dernier chapitre de l'esquisse historique ; en voici le thème général :

A la recherche d'une certitude et d'un critère de vérité..., les penseurs de l'école dite traditionaliste prétendent trouver cette certitude et cette vérité dans la croyance universelle du genre humain transmise par la tradition. L'étude des Pères de l'Eglise conduit Mœhler à réfléchir sur la théologie de la tradition, à en redécouvrir la richesse ; c'est à la tradition que finalement Newman, tourmenté par le problème du développement, demandera la lumière pour discerner la position de l'Eglise catholique et se persuader qu'elles sont bien en continuité avec la foi de l'Eglise primitive. C'est enfin par une réflexion sur l'idée de tradition qu'un Blondel s'efforcera de surmonter l'opposition moderniste entre « histoire et dogme ».

Dans une autre perspective, des théologiens romains comme Franzelin ou Billot se poseront le problème des rapports de la tradition et du magistère dans l'Eglise, renouvelant avec vigueur le traité des « lieux théologiques » et montrant, peut-être avec quelque ignorance ou dédain de l'histoire des dogmes, que l'on ne saurait trouver l'authentique tradition que dans l'enseignement du magistère suprême (p. 111-112).

2° La *seconde partie, doctrinale,* veut organiser les éléments épars recueillis dans la première partie. Deux éléments inséparables doivent être retenus : la tradition, dans l'Eglise, est « la *communication* de la révélation que les apôtres ont reçue du Seigneur pour nous la transmettre et la *permanence,* parmi nous, de l'enseignement de ces témoins... à qui le Christ a donné mission de porter son message jusqu'aux extrémités du monde, jusqu'à la fin des temps » (p. 144).

En toute religion, la tradition apparaît comme la dimension nécessaire du fait religieux (ch. 1). Lien vivant entre les générations, elle établit une communion entre elles ; par elle, les gestes religieux actuels s'inscrivent dans la ligne de ceux qui les ont précédés : continuité et actualité, tels sont les deux pôles autour desquels gravite la tradition religieuse. Sans doute, la tradition est d'abord *subie* ; mais il ne s'agit pas de contrainte. Elle éveille la vie religieuse personnelle et la qualité de la réponse, au fur et à mesure que la parole de Dieu se fait plus insistante, devient le facteur déterminant du progrès spirituel.

La tradition catholique n'est pas seulement un lien unissant les générations successives des croyants ; elle est *la tradition des apôtres* (ch. 2), conservée et enseignée par l'Eglise. Elle est, non seulement en fait, mais en droit, l'expression authentique de l'apostolicité de l'Eglise :

Présence parmi nous des apôtres, la tradition conserve dans l'Eglise de tous les temps, dans l'Eglise d'aujourd'hui, l'élan des apôtres envoyés par le Maître annoncer la Bonne Nouvelle à tout l'univers. Loin d'être un poids de stagnation, un frein qui ralentit, elle est, selon le mot de S. Irénée, une force propulsive. Elle transmet à toute l'Eglise, et à tous ceux qui y reçoivent, avec la succession apostolique, la charge de la conserver et de la prêcher, le « dynamisme » des apôtres. Car la tradition ne se conserve qu'en se communiquant, elle ne se garde qu'en se diffusant (p. 183-84).

Les Pères de l'Eglise, témoins de la tradition (ch. 3) manifestent, dans leurs écrits, ce double aspect de la transmission de la prédication apostolique. Ils gardent les formules traditionnelles, mais ils entendent compléter et développer cet enseignement : « Il ne suffit pas d'exprimer, de formuler le dogme reçu, il faut encore le penser dans « l'intelligence de la foi » et donc mettre à son service l'acquis de la culture philosophique et humaniste » (p. 190). Ainsi la théologie prolonge les affirmations du dogme. Et cependant c'est devant la multiplicité et la subtilité des hérésies trinitaires et christologiques, dans des situations confuses ou au milieu des passions humaines que les Pères ont dû discerner la tradition tout en réservant les explications et les progrès ultérieurs. Il faut donc reconnaître en eux un

discernement des attitudes, difficile en tout temps, mais spécialement malaisé à une époque où la terminologie élémentaire se cherchait encore. Il supposait un mélange de fermeté et de souplesse, d'assurance et d'inventivité qui, avec le recul de l'histoire, a quelque chose de

stupéfiant. L'Esprit-Saint guidait les Pères sur les chemins glissants d'une tradition en pleine croissance (p. 197).

Le ch. 4, *Tradition et magistère* nous ramène à une précision déjà relevée dans l'ouvrage du P. Congar. Contrairement à l'avis de plusieurs auteurs (dont nous sommes)[6], l'A. estime qu' « on ne saurait identifier sans autre précision le dépôt lui-même et sa proclamation, la tradition apostolique et l'enseignement authentique qu'en donne le magistère » (p. 208). Tout le chapitre est à méditer : l'enseignement de la tradition est destiné à l'Eglise tout entière, à l'Eglise enseignée qui a sa part dans le mouvement qui transmet, de génération en génération, l'héritage des apôtres. La hiérarchie elle-même doit stimuler l'effort des intelligences :

> Hiérarchie et fidèles ne constituent ensemble qu'une Eglise, possédant indivisiblement la tradition unique. Les organes du magistère ne reçoivent pas une illumination spéciale, bien que bénéficiaires du charisme de la vérité ; comme les autres fidèles, ils doivent chercher, et eux aussi croient à la vérité divinement révélée qu'ils enseignent ou définissent (p. 220).

Le développement du dogme s'accomplit sous l'action de divers facteurs : œuvre des théologiens, influence de personnalités marquantes, résistances à l'hérésie ou au schisme, mouvements de piété et de dévotions. C'est cette complexité d'éléments disparates que la tradition doit finalement unifier, car, dans ce développement doctrinal, le dynamisme de la tradition fera découvrir un « nouveau » qui n'est que l'ancien mieux connu et contemplé de plus près.

> Si ce développement du dogme s'accomplit par l'œuvre collective et souvent agitée de disputes de théologiens, il ne saurait être uniquement attribué à l'effort déductif de logiciens exercés. Cette indispensable tâche... représente davantage, semble-t-il, un contrôle et une recherche d'expression rigoureuse que le principe du mouvement. Il faut chercher ce principe dans l'action du Saint-Esprit qui manifeste la tradition vivante du peuple chrétien. Mais cette foi, qui demeure à l'état spontané chez les simples fidèles, doit être réfléchie par le théologien...
> Au Magistère qui l'interroge et le met au travail, le théologien présente, de son mieux, la foi du peuple chrétien, en la confrontant avec les témoignages du passé qui manifestent en elle la permanence de la tradition. Mais le Magistère, assisté de l'Esprit-Saint dans sa tâche de juger et de décider définitivement... peut demeurer sur la réserve et laisser continuer les disputes de personnes ou d'écoles ; il peut aussi dépasser les prudentes hésitations de ses théologiens... (p. 226, 227).

La récente définition de l'Assomption est un exemple de ce dépassement. Mais, en fin de compte, c'est au seul magistère de prononcer la parole qui définira le sens exact de la tradition. C'est à coup sûr, ce que nous voulions dire en écrivant que la tradition se confond *formellement*, c'est-à-dire dans sa présentation ultime et définitive, avec la prédication *actuelle* de l'Eglise, son magistère infaillible.

On nous excusera de passer plus rapidement sur les deux derniers chapitres de l'ouvrage, chapitres cependant d'une importance indiscutable : *Tradition et foi chrétienne* (ch. 5) ; *Ecriture sainte et Tradition* (ch. 6).

La tradition ne doit pas être considérée comme une règle de foi du dehors ; elle est la présence du lien vivant qui nous unit au Christ par la doctrine apostolique de l'Eglise. Telle était jadis la signification de la *redditio symboli*, profession de la foi *reçue* au baptême et *confessée* par les nouveaux fidèles. Signification qu'on retrouve aujourd'hui dans la cérémonie de la profession de foi que la paraliturgie contemporaine substitue à la « première communion » d'antan. Mais, en réalité c'est toute la liturgie et particulièrement la liturgie sacramentelle qui actualise, rend immédiate la foi que la tradition aurait tendance à étendre à travers le temps.

Après avoir rappelé comment les premiers réformateurs ont été amenés à s'en remettre à « l'Ecriture seule » et donc à refuser toute tradition ecclésiastique, l'A. expose comment Tradition et Ecriture s'appellent et se conjuguent nécessairement pour donner à la foi du chrétien le fondement de la Parole révélée :

> Le Magistère n'est pas au-dessus de la tradition pas plus qu'il n'est au-dessus de l'Ecriture. Il se veut au service de l'une et de l'autre. Mais c'est dans la tradition... qu'il lit l'Ecriture et qu'il se soumet à la Parole révélée. Le Magistère ne crée pas une tradition qui serait indépendante, à la fois des apôtres et de l'Ecriture ; mais il reçoit, de la tradition apostolique et dans la tradition apostolique, cette Ecriture dont il est l'interprète authentique par l'assistance du Saint-Esprit... L'Eglise est si loin de « s'accorder une place de révélatrice dans l'histoire du salut », comme on l'en accuse à tort, qu'elle demande seulement à tout homme de bonne foi de la reconnaître comme « celle qui garde et enseigne la parole révélée » (conc. du Vatican, Denz., 1793), (p. 282).

On lira avec grand profit l'ouvrage du Père Holstein. Sa lecture attentive pourra, chez les protestants, aplanir bien des difficultés et résoudre leurs objections. Aux catholiques et surtout aux prêtres, elle donnera d'utiles précisions sur une doctrine, souvent superficiellement présentée dans nos manuels théologiques, la doctrine d'une tradition *apostolique* toujours *vivante* dans l'Eglise.

III. — PROBLEME THEOLOGIQUE DU SALUT DES INFIDELES

Angel SANTOS HERNANDEZ, S. J. — **Salvacion y Paganismo.** El problema teologico de la salvacion de los infieles. — Un vol. de 758 p. — Editorial « Sal terrae », Santander (Espagne), 1960.

Le livre du P. Santos Hernandez (en espagnol) vient à son heure. Le monumental article du Père

[6] « Des théologiens modernes estiment qu'il existe une sorte d'identité entre l'enseignement du Magistère et la tradition apostolique : « La tradition, au sens principal, écrit le P. Deneffe, est la prédication infaillible de la foi, exercée par le magistère ». — Avec plus de nuances, c'est à une conclusion analogue qu'incline M. Michel, au terme de son enquête exhaustive sur la théologie de la tradition : « La tradition, c'est-à-dire la transmission de vérités ou de préceptes, se confond formellement avec la prédication actuelle de l'Eglise, c'est-à-dire avec son magistère infaillible. » *D.T.C.*, art. *Tradition*, xv, 1347, (p. 208).
Comme nous l'avons déjà dit plus haut, très volontiers nous rectifierons une formule moins exacte. Profitons de l'occasion pour remercier le P. Holstein de la bienveillance qu'il a bien voulu montrer à l'égard de notre étude.

Harent, *Infidèles* (salut des) du *D.T.C.*, date de 1921 ; la synthèse historique et théologique de M. Capéran, *Le problème du salut des infidèles* a été réédité en 1934. Depuis la publication de ces deux ouvrages d'ensemble, la question du salut des infidèles a suscité de nombreuses études, mais sur des points ou sous des aspects moins généraux. Il était donc utile d'établir une mise au point des vues nouvelles proposées par de nombreux théologiens. Cette considération a sans doute inspiré l'auteur qui présente aujourd'hui une véritable synthèse de la question : *Le problème théologique du salut éternel des infidèles*.

Des païens, infidèles ou « gentils » qui ne peuvent avoir la prédication de l'Evangile, quelle peut être la destinée éternelle ? Problème angoissant entre tous (1). Un court aperçu historique fait entrevoir au lecteur le développement de ce problème à travers les âges (2). Différentes solutions ont été proposées, laxistes ou rigoristes, qu'on ne saurait retenir (3). — Inconsistantes les hypothèses de l'évangélisation des morts et de leur libération de l'enfer, ainsi que du baptême pour les morts (4). — Inconsistante également la conception de limbes pour les adultes (5). — L'hypothèse d'un enfer mitigé, de la mitigation des peines infernales est rejetée, compte tenu cependant des nuances indispensables qu'on trouve chez S. Thomas lui-même et les meilleurs auteurs (6). — La thèse de Billot, sur les adultes d'âge et non de raison, n'est pas jugée contraire à la foi ; mais, avant même que le célèbre théologien ait déposé la pourpre cardinalice, elle était déjà délaissée (7). — Le nombre des élus nous est inconnu ; l'A. n'admet ni le rigorisme de Hugueny, ni le laxisme de Getino (8). — La volonté salvifique universelle, avec les diverses explications qui en ont été proposées, est exposée en fonction du *Facienti quod in se est* (entendu les bonnes dispositions naturelles) *Deus non denegat gratiam* (la grâce surnaturelle) (9). — La nécessité de la foi pour le salut est exposée avec une discussion de certaines opinions (en particulier Neveut) (10). — La possibilité universelle de la foi (11) appelle nécessairement une enquête sur la nature de la foi salutaire (12). — Il faut ensuite préciser l'objet matériel de cette foi salutaire, ce qui est de nécessité de précepte, ce qui est de nécessité de moyen (13), ou encore les vérités dont la nécessité est controversée (14).

Quels sont les présupposés rationnels de l'acte de foi salutaire ? (15), question qui implique le problème théologique de la connaissance naturelle de Dieu (16), et celui de l'athéisme (17), et même de la possibilité universelle — tout au moins objective — de connaître la révélation (18). — « Hors de l'Eglise, pas de salut » (19) ; l'explication de cet axiome conduit l'A. au rappel de différentes interventions du pontificat de Pie XII : encyclique *Mystici corporis*, instruction du Saint-Office à propos du P. Feeney, encyclique *Humani generis*. C'est la théorie du vœu implicite qui est retenue (19). — Il faut aussi s'arrêter aux moyens extraordinaires de parvenir à la révélation (20). Peut-on admettre une survivance tout au moins partielle de la révélation primitive (21) ? — Peut-on admettre une illumination individuelle (22) ? Une possibilité particulière d'intervention divine d'un commencement de vie rationnelle (23) ? Une illumination finale au moment de la mort (24) ? — Enfin, le sort des enfants morts sans baptême chez les païens retient longuement l'attention du P. Hernandez (25).

Ce que nous venons de dire de son œuvre est insuffisant pour en faire connaître la grande valeur doctrinale ; néanmoins nous espérons avoir attiré l'attention des théologiens sur cette synthèse bien complète, riche de tous les thèmes qu'elle aborde et des références bibliographiques qui semblent atteindre tous les écrits parus sur le problème depuis le commencement du siècle.

A. Michel.

* *

In Memoriam

R. P. Paul GALTIER, S. J. (1872-1961)

Le 30 janvier dernier s'éteignait à Rome, après une longue existence, consacrée à l'enseignement théologique, le R. P. Paul Galtier.

Né le 9 février 1872 à Alrance (Aveyron), Paul Galtier, aussitôt ses études secondaires terminées, entra à Toulouse dans la Compagnie de Jésus. Après sa théologie, il fut envoyé à Paris pour s'initier aux disciplines historiques, ce qui lui fut une préparation providentielle à ses futures publications théologiques. Sa carrière de professeur est à sens unique : en 1907, Enghien, en 1938, l'Université grégorienne, où il est décédé.

Ses travaux les plus importants concernent la Trinité, l'incarnation, la pénitence. Trois traités latins : *De Pœnitentia tractatus dogmatico-historicus*, 1923 ; 9e éd., Rome, 1950 ; *De Incarnatione et Redemptione*, 1926 , nouv. éd., Paris, 1947 ; *De SS. Trinitate in se et in nobis*, 1933. — Ouvrages français relatifs aux mêmes questions : *Le péché et la pénitence*, dans « Bibl. cath. des sciences rel. », 1929 ; *L'Eglise et la rémission des péchés aux premiers siècles*, 1932 ; *L'habitation en nous des trois personnes*, 1928 ; nouv. éd., Rome, 1950 ; *Le Saint-Esprit en nous d'après les Pères grecs*, Rome, 1946 ; *Les deux Adam*, Paris, 1947; *L'Unité du Christ · être, personne, conscience*, 1939 ; *Aux origines du sacrement de pénitence*, 1951. — Quatre importantes études : dans le *Dict. apol. de la foi cath. ; Indulgences, Pénitence, Confession* ; et dans le *D.T.C. : Imposition des mains* et *Satisfaction*.

Ajoutons à cette nomenclature les indications fournies par *Catholicisme* (G. Jacquemet) concernant les études de théologie positive publiées dans diverses revues (Recherches de Sc. rel. ; Rev. d'Hist. ecclés. ; Rev. d'Ascétique et de Mystique) : *La consignation à Carthage et à Rome*, dans *Recherches*, 1911 ; *La consignation dans les Eglises d'Occident*, dans *Rev. Hist. Eccl.*, 1912 ; *Absolution ou confirmation ? La réconciliation des hérétiques*, dans *Rech.*, 1914 ;*La « Tradition apostolique » d'Hippolyte*, ibid., 1923 ; *Les origines de la pénitence irlandaise*, ibid., 1954 ; *A propos de la pénitence : méthodes et solutions*, dans *Rev. H. E.*, 1934 ; *La date de la « Didascalie des Apôtres »*, ibid., 1947 ; *Pénitents et « convertis »*, ibid., 1937 ; *Amour de Dieu et attrition*, dans *Gregorianum*, 1928.

Après ces études qui se rapportent à la liturgie baptismale et à la pénitence, signalons celles qui concernent l'Incarnation : *Le « tome » de Damase*, dans *Recherches*, 1936 ; *L'ὁμοούσιος de Paul de Samosate*, ibid., 1922 ; *La rédemption et les droits du démon dans S. Irénée*, ibid., 1911 ; *Le centenaire d'Ephèse*, ibid., 1931 ; *Les anathématismes de S. Cyrille au concile de Chalcédoine*, ibid., 1935 ; *S. Cyrille et S. Léon à Chalcédoine*, dans *Das Konzil von Chalkedon : Gesch. und*

Gegenwart, I, p. 345-87 ; *La première lettre du pape Honorius*, dans *Gregor.*, 1948 ; *L' « unio secundum hypostasim » de S. Cyrille*, ibid., 1952 ; *La conscience humaine du Christ*, ibid., 1951, 1954 ; *La religion du Fils* dans *Rev. d'As. et de M.*, 1938 ; *Obéissant jusqu'à la mort*, ibid., 1920 ; *Christ et chrétien*, ibid., 1923 ; *Notre croissance dans le Christ*, ibid., 1955.

Ajoutons : *S. Augustin et l'origine de l'homme*, dans *Greg.*, 1930 ; *S. Athanase et l'âme du Christ*, ibid., 1956 ; *S. Cyrille et Apollinaire*, ibid.

En consultant les *Tables* de l'*Ami* nos lecteurs retrouveront l'essentiel des doctrines du P. Galtier.

A. M.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

POUVOIRS D'UN CONFESSEUR

Q. — Un religieux exempt a reçu de ses supérieurs les pouvoirs de confesser, mais les hommes seulement.

Par ailleurs, il a reçu de l'Evêque du diocèse la juridiction pour la confession de « tous les pénitents ».

Ce religieux se demande s'il peut absoudre *licitement*, — dans les limites du diocèse évidemment, — une femme qui lui demanderait d'entendre sa confession ?

R. — 1° Il faut dire tout d'abord que la *validité* d'une telle absolution ne peut faire aucun doute. L'évêque diocésain a donné à ce religieux une juridiction pénitentielle sans aucune restriction quant aux sujets. Même si le Supérieur religieux était *rationabiliter invitus*, c'est-à-dire « opposé » à l'exercice de ce ministère par un de ces sujets, et cela pour de bonnes raisons, il n'aurait pas le pouvoir d'invalider l'absolution donnée à une femme.

2° Pour trancher la question de *licéité*, qui nous est spécialement posée, nous aurions besoin de quelques renseignements supplémentaires. A défaut de ces précisions, nous formulerons des hypothèses, laissant à notre consultant le soin de choisir celle qui s'applique à son cas personnel.

a) Lorsqu'il s'agit, pour un religieux, de recevoir la confession des fidèles (et même des religieux d'un autre ordre ou congrégation), il doit se munir de pouvoirs que lui délègue l'Ordinaire du lieu (can. 874, § 1). Cela suffit pour la validité de l'absolution. Mais le même canon ajoute que pour user *licitement* de ces pouvoirs en vue d'un tel ministère, « les prêtres-religieux ont besoin de la permission (*licentia*) *au moins présumée* de leur Supérieur. »

Il s'agit de savoir, *in casu*, si le religieux en question peut se dire en toute loyauté ou du moins « présumer » que son Supérieur est « consentant » et non-opposé à ce qu'il exerce ce ministère.

b) La première raison qui pourrait le rassurer, c'est que le Supérieur religieux exempt n'a qu'une juridiction personnelle (non territoriale). Les pouvoirs qu'il délègue, au point de vue pénitentiel, sont donc *avant tout* pour confesser ses « sujets », c'est-à-dire les membres de la Congrégation (profès, novices), lesquels dans un Institut « clérical exempt » sont nécessairement et exclusivement des « hommes ». Dès lors, ne pourrait-on pas conclure que si ce Supérieur limite la juridiction pénitentielle de ce religieux à la confession des « hommes », c'est parce qu'il « ne donne que ce qu'il a », c'est-à-dire « juridiction déléguée sur ceux qui sont ses sujets » (can. 875, § 1). On ne saurait, en conséquence, arguer de cette restriction pour prétendre qu'il est « opposé » à ce que son sujet exerce le ministère de la confession auprès des femmes, — ou du moins qu'il n'y a pas donné son consentement (*licentia*).

c) Mais, à l'encontre de cette interprétation, il est possible de faire valoir le texte des canons 875 et 514, qui font rentrer sous la juridiction du Supérieur exempt, non seulement les profès et les novices, mais encore « toutes les personnes qui habitent la maison religieuse de jour et de nuit, que ce soit pour cause de service, d'éducation, d'hospitalité ou de santé ». Parmi ces personnes, *peuvent* se trouver des femmes... Dès lors, on peut conjecturer que c'est « à dessein » que le Supérieur n'a pas voulu donner au religieux-confesseur des pouvoirs sur ces personnes et que c'est volontairement qu'il les a limités aux hommes...

Le raisonnement serait juste, s'il était avéré que parmi les personnes hébergées à la maison se trouvent *en fait* des femmes : mais cela est à vérifier... Sinon on retombe dans la première hypothèse : le Supérieur a limité la délégation de sa juridiction en faveur des seuls hommes, ...parce qu'il n'avait pour sujets que des hommes. Et alors, on ne pourrait rien conclure de définitif.

d) Peut-être trouverons-nous dans la manière dont l'Ordinaire a pourvu ce religieux de juridiction pénitentielle, une indication plus sûre sur la volonté du Supérieur ?

Le canon 874, § 2 recommande instamment aux Ordinaires des lieux de ne pas donner « habituellement »[1] des pouvoirs d'entendre les confessions (*ne concedant*) aux religieux qui ne sont pas *présentés* par leur propre Supérieur... (Cette présentation peut être faite aussi bien par lettre qu'en présence du sujet).

Si, de fait, la dite « présentation » a eu lieu et que le Supérieur n'ait proposé à l'Ordinaire *aucune limitation* de la juridiction pénitentielle du religieux, celui-ci peut conclure légitimement que le Supérieur a implicitement approuvé la collation de pouvoirs sans restriction. En ce cas, on interprétera que le Supérieur a simplement jugé inopportune la confession des personnes de service et des hôtes par ce religieux..., *dans le cas* où, parmi ces personnes il y aurait des femmes... Mais pour les fidèles du dehors, il apparaîtra clair que le Supérieur, ne posant aucune restriction, — accorde la *licentia* requise.

[1] L'adverbe « habituellement » indique que la prohibition n'est pas absolue. C'est une « norme » qui laisse subsister la possibilité d'exceptions : vg. dans des *cas particuliers*, lorsqu'il s'agit de donner des pouvoirs pour un temps assez court (à l'occasion d'un voyage, d'un pèlerinage, etc.) ; l'Ordinaire peut accorder la juridiction *licitement* et le religieux peut en user de même, sans présentation du Supérieur.

e) On pourrait envisager aussi le cas (assez fréquemment réalisé), où c'est le Supérieur lui-même, qui, en vertu d'une délégation générale, transmet à ses religieux la juridiction pénitentielle octroyée par l'Ordinaire... Dans cette hypothèse, il devient clair que si le Supérieur n'a posé aucune limitation pour la confession des « séculiers », le religieux se trouve, par là-même, autorisé à confesser indistinctement les fidèles des deux sexes.

3° En résumé, la *validité* de la confession étant toujours sauve, le religieux en question entendra *licitement* la confession des femmes tant qu'il n'aura pas la *preuve* que son Supérieur a la volonté *positive* de le lui interdire (ou, ce qui est équivalent, de ne pas la lui permettre). Il apparaît, en effet, que le Supérieur, — simplement en observant les prescriptions du droit, — a eu maintes occasions d'exprimer, soit à l'Ordinaire, soit au religieux — sa volonté de ne pas lui confier un ministère de confession en faveur des femmes. D'autre part, le Code lui-même n'exige pas « avec rigueur » cette « *licentia Superioris* », puisqu'il n'exige de la part de ce Supérieur qu'une permission « au moins présumée », *licentia saltem præsumpta*, can. 874, § 1.

A. BRIDE.

LITURGIE

CONSULTATIONS RUBRICALES

Q. — 1° L'office *de Beata*, le Samedi, exclut-il les messes votives de *Requiem ?*

2° Le privilège de la Messe du Sacré-Cœur, le 1er Vendredi, est-il maintenu ?

3° Qu'en est-il du dernier évangile si la Messe est suivie d'une fonction liturgique ? Et des prières après la messe ?

R. — 1° L'office de la Sainte Vierge le samedi permet les messes votives de 4e classe, mais exclut les messes de *Requiem* de 4e classe.

En effet, on lit au n° 387 du code des rubriques : « Missa votiva IV classis est Missa votiva quæ celebrari potest tantum diebus liturgicis IV classis » (or, les jours liturgiques de 4e classe sont précisément l'office de la Sainte Vierge le samedi, et les féries de 4e classe : cf. n° 91, 27 et 28).

Quant aux messes quotidiennes de *Requiem* (4e classe), elles ne sont permises que les *jours fériaux* de 4e classe, et encore hors du temps de Noël (cf. n° 423 : « Missæ... quotidianæ... celebrari possunt... in feriis IV classis tantum, extra tempus natalicium »).

2° La messe du Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois, est une messe votive de 3e classe (n° 385, *b*) ; elle est permise seulement les jours liturgiques de 3e et de 4e classe (n° 384) ; on n'en fait pas mémoire quand elle est interdite, comme cela se faisait autrefois (n° 386, *d*). Les décrets antérieurs qui régissaient cette messe sont révoqués (cf. Motu proprio *Rubricarum instructum*, 2, in fine).

3° Voyez l'*Ami* du 30 mars dernier, n° 13, p. 202. Les *Ephemerides liturgicæ* (1961, p. 65), répondant à une question à peu près semblable à la vôtre, écrivent : « Ultimum evangelium omittitur solummodo, casibus taxative indicatis in toto numero 510. Quoad num. 507 *a*, ad quem remittit num. 510 *a*, clare dicitur ultimum evangelium omittendum esse quando sequitur aliqua processio eucharistica vel non, *minime vero cum sequitur aliqua alia functio*, etsi sit eucharistica (expositio, benedictio, sacra Communio) ».

4° Voici le texte officiel du décret du 9 mars 1960 en ce qui concerne votre question :

« Preces sic dictas Leoninas omitti posse : — 4) cum fit missa dialogata, diebus dominicis et festis tantum ».

Les prières après la messe *peuvent* s'omettre *aux messes dialoguées* les dimanches et jours de fête.

Q. — Les nouvelles rubriques affectent-elles la récitation de l'Office des morts ou du Petit Office de la Sainte Vierge ?

R. — 1° Le code des rubriques ne trace pas dans tous ses détails l'ordonnance des offices du bréviaire, ceux surtout qui ne sont pas conformes au jour liturgique occurrent (l'adjectif « *generales* » qui qualifie le mot « *rubricæ* » dans le titre des trois parties du code est significatif sur ce point) : c'est le rôle des « *particulares rubricæ* » dont parle le n° 3 du code, comme vous le dites fort justement.

Quelle est, maintenant, la manière de réciter l'office des défunts ? Y a-t-il des changements intervenus à partir du 1er janvier dernier ? Peu, en vérité : on double toutes les antiennes, évidemment, et on omet le psaume *De profundis* à la fin des Laudes et le psaume *Lauda, anima mea* à la fin des Vêpres (cette suppression des psaumes figure expressément dans les *Ordinationes* adressées aux éditeurs pontificaux par la S. C. des Rites, le 5 octobre 1960). Quant au reste, rien n'est changé. On dit évidemment l'invitatoire tous les jours ; le premier nocturne est réservé au dimanche, au lundi et au jeudi ; le deuxième est utilisé le mardi et le vendredi ; quant au troisième, il sert le mercredi et le samedi.

2° En ce qui concerne le petit office de la Sainte Vierge :

— on double les antiennes,

— on supprime l'*Ave Maria* au début de chaque Heure, — la mémoire des saints à Laudes et à Vêpres, — *Kyrie, eleison, Christe, eleison, Kyrie, eleison* avant chaque oraison,

— les Heures se terminent, comme dans l'office divin par *Dominus vobiscum* (*Domine, exaudi*), *Benedicamus Domino* et *Fidelium animæ*, sauf à Complies, où ce dernier verset est remplacé par la bénédiction *Benedicat et custodiat*, suivie de l'antienne finale à la Vierge, selon le temps, du verset, de l'oraison et du *Divinum auxilium*.

La récitation quotidienne de l'office des défunts par des religieuses non tenues au bréviaire n'est pas un acte du culte public, mais entre dans la catégorie des « *pia exercitia* », qui ont aussi leur valeur.

Q. — 1° Quelle doit être l'attitude du célébrant à certains moments de la messe solennelle ?
2° Quand faut-il omettre le dernier évangile ?

R. — 1° Le n° 523 du code des rubriques reproduit à peu près mot pour mot le n° 6 du titre XVII des anciennes rubriques générales du missel. On a ajouté, entre *Gloria in excelsis* et *Credo,* le mot « sequentia ». Est-ce à dire qu'il n'est pas *permis* au célébrant et aux ministres sacrés à la messe solennelle d'aller s'asseoir pendant le chant du graduel ? Je ne le pense pas. Malgré le silence de la rubrique que je viens de rappeler, les auteurs enseignaient que le célébrant pouvait aller s'asseoir après la bénédiction du sous-diacre. Le décret n° 9 de la S. C. des Rites (16 mars 1591 : c'est vieux !) précise d'ailleurs que c'est permis « si dabitur tempus ». Faut-il attribuer à un oubli l'omission du mot *graduale* (et, si l'on veut être très complet : *Alleluia,* tractus) dans le n° 523 du code ? Il serait pour le moins curieux que le célébrant et ses ministres soient obligés de rester debout à l'autel jusqu'à la séquence, quand il y en a une, et puissent aller s'asseoir à ce moment-là, alors qu'ils devront revenir presque immédiatement, étant donné la brièveté du morceau, pour procéder à la bénédiction de l'encens, du diacre et terminer la procession de l'Evangile avant la fin du chant. Permettons donc, sans en faire une obligation, au célébrant et à ses ministres d'aller s'asseoir après la bénédiction du sous-diacre, le chant de l'Epître terminé, jusqu'au moment convenable pour que la suite des cérémonies se déroule sans interruption et sans précipitation (n'oublions pas que le prêtre ne lit plus l'évangile, ce qui allonge d'autant le temps de rester assis). Par conséquent, rien de changé sur ce point.

2° Le dernier évangile ne se supprime pas quand l'absoute suit une messe qui n'est pas de *Requiem* (cf. *Ami* 1961, p. 202). Il s'agit alors de deux cérémonies différentes, dont l'une n'est pas le complément de l'autre. Force est de les accomplir entièrement, selon les normes prescrites. Le n° 510 du code des rubriques précise bien « *in missis defunctorum,* cum sequitur absolutio pro defunctis ».

JURISPRUDENCE

PUISSANCE PATERNELLE DES PERE ET MERE ET PARENTE SPIRITUELLE DES PARRAIN ET MARRAINE A L'EGARD DE L'ENFANT

Par un arrêt fort important et, à notre connaissance, unique dans la Jurisprudence depuis la Séparation entraînant non-reconnaissance légale de données de nature religieuse et spirituelle, la Cour d'Appel de Paris avait consacré le lien de parenté spirituelle entre les parrain et marraine et leur filleule ; en considération de ce lien, et en outre de la sollicitude qu'ils lui témoignèrent, la Cour leur concéda dans l'intérêt de l'enfant de prendre celui-ci avec eux pendant un mois au cours des vacances scolaires d'été [1].

Mais par un arrêt du 22 mars 1961, ci-après, la Cour Suprême vient de casser cette décision. Il convient de noter cependant que si la Cour de Cassation a fondé sa sentence sur l'atteinte à la puissance paternelle, elle n'a pas pour autant contesté en soi la réalité et la valeur de la parenté spirituelle des parrain et marraine.

COUR DE CASSATION	A. P.
Audience Publique	Cassation
du 22 mars 1961	Arrêt N° 222
M. Bornet, Président	
Pourvoi N° 59 - 12-282	
en date du 20 août 1959	

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Au nom du Peuple français

La Cour de Cassation, Chambre civile, première section, a rendu l'arrêt suivant :

Sur la requête présentée par le sieur et la dame L. ...., le mari tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à ....,
en cassation d'un arrêt rendu le 30 avril 1959 par la Cour d'Appel de Paris, au profit du sieur et de la dame V................ ; le mari tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse, demeurant ensemble à Paris.........., défendeurs à la cassation.

Les demandeurs invoquent à l'appui de leur pourvoi le moyen unique de cassation suivant :

« Violation des articles 371 et suivants du Code civil et 7 de la loi du 20 avril 1810, défaut de motifs et manque de base légale, en ce que l'arrêt attaqué a accordé aux défendeurs un droit d'hébergement et de visite d'un enfant, alors que le droit de visite et d'hébergement ne peut être accordé à des tiers, fussent-ils parrain et marraine de l'enfant, lorsque ce dernier vit avec ses père et mère légitimes. »

Sur quoi, la Cour, en l'audience publique de ce jour ;

Sur le rapport de M. le Président Bornet, les observations de Me Croquez, avocat des époux L.........., de Me Ledieu, avocat des époux V..........., les conclusions de M. Gavalda, Premier Avocat Général, et après en avoir immédiatement délibéré conformément à la loi ;

Sur le moyen unique :

Vu l'article 373 du Code Civil ;

Attendu que les parents investis du droit de garde de leurs enfants mineurs ne peuvent se voir imposer un droit de visite ou d'hébergement au profit de personnes autres que les ascendants à peine de subir une atteinte à leur puissance paternelle ;

Attendu que pour reconnaître aux époux V. le droit de prendre avec eux pendant un mois, au cours des grandes vacances scolaires, la jeune Françoise, fille de leur ancienne domestique, que L. avait reconnue et légitimée en épousant la mère, l'arrêt attaqué s'est fondé à la fois sur l'intérêt de l'enfant et sur le lien spirituel qui unit celle-ci à ses parrain et marraine, ainsi que sur le sentiment de reconnaissance qu'elle devait éprouver à leur égard ; qu'en statuant ainsi, la Cour a violé l'article susvisé ;

Par ces motifs :

Casse et annule l'arrêt rendu entre les parties par la Cour d'Appel de Paris, le 30 avril 1959 ; remet en conséquence la cause et les parties au même et semblable état où elles étaient avant le dit arrêt et, pour

[1] *Dalloz* 1960, p. 673. — Note Jean Carbonnier, C. A. Paris 30 avril 1959. L'arrêt a également été publié dans *Documentation Catholique* 1960, col. 853.

être fait droit, les renvoie devant la Cour d'Appel d'Orléans, à ce désignée par délibération spéciale prise en la Chambre du Conseil ;

Condamne les défendeurs envers le Trésor Public aux dépens du pourvoi liquidés à la somme de quarante-deux nouveaux francs soixante centimes en ce non compris les coût, enregistrement et signification du présent arrêt ;

Ordonne qu'à la diligence de M. le Procureur Général près la Cour de Cassation, le présent arrêt sera imprimé et sera transmis pour être transcrit sur les registres de la Cour d'Appel de Paris, en marge ou à la suite de l'arrêt annulé.

Ainsi fait, jugé et prononcé par la Cour de Cassation, Chambre Civile, Première Section, en son audience publique du 22 mars 1961.

Où étaient présents : M. Bornet, Président et Rapporteur ; MM. Lenoan, Astie, Beteille, Blin, Ausset, Janvier, Goubier, Holleaux, Chadefaux, Pluyette, Parlange, Conseillers ; M. Gavalda, Premier Avocat Général ; M. Depeyrot, Greffier. »

Il reste à attendre la décision que rendra en l'espèce la Cour d'Orléans, à laquelle la Cour de Cassation a renvoyé l'affaire.

Mgr J. Kerleveo
Docteur en Droit.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Joseph Balon. — **Jus Medii Ævi**, T. I. **La structure et la question du domaine de l'Eglise au Moyen Age dans l'Europe des Francs** : vol. I, XL-224 p. (étude) ; vol. II 225-265 p. (notes et textes). — 2 in-8, Namur, Anciens Etabl. Godenne, 1959.

Dans le travail de M. J. Balon, le titre général de *Jus medii ævi* désigne une œuvre qui s'annonce monumentale avec ses trois volumes. Le premier, en deux tomes, que nous présentons aujourd'hui, fait bien augurer de l'ensemble, qui constituera vraiment une somme au sens où on l'entendait dans la scolastique médiévale.

L'introduction souligne que « la connaissance du vocabulaire juridique du Moyen Age a été négligée jusqu'il y a peu ». Hélas, ce n'est que trop exact ! car, on le constate, en lisant ce livre, en se plaçant à ce point de vue juridique l'auteur explique en une synthèse admirablement cohérente, un ensemble de faits historiques qui semblaient souvent obscurs et incohérents.

Dans une première partie, l'A. se place au point de vue du droit personnel, et étudie la qualification juridique du mandat exercé dans le domaine de l'église par les officiers de justice et d'administration. Il définit avec maîtrise des notions telles que l'*integritas* (qui après une évolution nuancée deviendra l'*immunïté*, *emunitas* ou *alleu* (*alodis*), qui désignera un jour la propriété indépendante). Ne sommes-nous pas ici avec l'aleu en plein cœur de la civilisation médiévale et, rien que par cet exemple, le titre de *jus medii ævi* n'est-il pas amplement justifié ? La notion d'*integritas* est définie par des caractères successifs qui serrent de plus en plus près la notion juridique. D'abord interdiction est faite au *judex publicus* de s'immiscer dans les affaires de la propriété *integra*. Ensuite le *judex publicus* est remplacé par des juridictions privées (*curtis*), ce qui suppose la délégation des pouvoirs judiciaires (du *potestas* et *dominium*) au propriétaire de cette *terra integra*. Enfin, le maître jouit de l'immunité fiscale et se voit octroyer des privilèges purement économiques tels que la liberté de passer d'un pagus dans un autre, de trafiquer sur les rivières, aux *portus publicus*, etc... Ce n'est qu'après la mise en lumière de cette notion *d'integritas* que l'A. fait apparaître l'équivalence entre les notions d'*integritas*, d'*emunitas*, de *libertas* et d'*alodis*.

Poursuivant cette première partie qui rappelle le droit personnel du droit romain, cinq chapitres étudient la qualification des administrateurs de biens ecclésiastiques par rapport aux autorités constituées : les évêques, les abbés, les recteurs, l'official ; ensuite le rôle de l'*advocatus*. Ce chapitre sur l'avouerie, qui est une institution de droit canonique bien antérieure au moyen âge, réforme sur plus d'un point des travaux qui passent pour classiques sur le sujet, notamment celui de Ch. Pergamini. L'auteur précise ensuite la qualification juridique des officiers qui l'on pouvait appeler subalternes : *villicus* ou maïeur, *prepositus*, *custos*, préposé ou tenant lieu, *scabini* ou échevins.

La seconde partie du livre répond au droit réel et étudie la qualification juridique des éléments constitutifs du domaine de l'église. *Villa*, *curtis*, *curtilis*, *locas*, *mansus*, etc... sont autant de mots dont chacun donne lieu à une dissertation savante et originale. Aucun historien, juriste, ou historien du droit n'avait jusqu'ici consacré son attention à une étude aussi poussée et longue de mots aussi simples et aussi communs dans les textes du haut Moyen Age.

La troisième partie s'attache à la qualification juridique des titres portant sur les biens ecclésiastiques. C'est la partie la plus fouillée, la plus complexe, où chaque mot cité et étudié évoque une question du droit seigneurial du moyen et bas Moyen Age, puisqu'on peut dire que la propriété allodiale ou seigneuriale du Moyen Age ne sera qu'une copie évoluée de la propriété ecclésiastique des temps mérovingiens et carolingiens. Qu'il s'agisse des titres de l'église propriétaire ou de ceux des tenanciers, des rapports entre eux, des tenues individuelles ou collectives et de leur relation avec l'église propriétaire ou tenancière, l'intérêt de la lecture est toujours soutenu par la projection que le lecteur tire sur les siècles postérieurs.

Sans analyser en détail les dix chapîtres de cette troisième partie, il faut souligner, entre autres choses, l'arsenal impressionnant de textes cités et rassemblés dans le T. II de ce premier volume du *jus medii ævi*. Jamais, croyons-nous, aucun savant de langue française n'a rassemblé autant de textes du haut Moyen Age portant sur les différents pays de l'occident. La qualité d'une telle étude se fonde sur une longue carrière rompue aux arcanes du droit, enrichie par un travail infatiguables de dépouillement des textes.

Cette somme juridique de M. J. Balon, charpentée et puissante, projette des idées bien au delà de sa valeur intrinsèque ; elle fait apparaître ce qui a fait la force de l'Eglise au haut Moyen Age et lui a assuré en Occident le triomphe sur le monde barbare. C'est un lieu commun de dire qu'elle a été, à cette époque, le dépositaire de la civiliation et cela en partie à cause de sa puissance économique qui sera d'ailleurs souvent sans rivale. Mais ce que la présente étude met en pleine lumière c'est que cette puissance spirituelle, économique ou autre, était aussi étayée par la supériorité juridique qui fut la sienne, et pour longtemps, dès après la chute de l'empire romain. Cette puissance de l'Eglise aperçue dans le sous-sol juridico-économique de son histoire ouvre bien des perspectives neu-

ves sur son évolution. La Rome impériale a assis son empire par sa puissance juridique autant que par ses légions victorieuses. L'Eglise, pour une part, maintiendra l'héritage romain et étendra l'empire spirituel conquis par les premiers missionnaires grâce à la fermeté de ses institutions spirituelles et temporelles. Le jour où, au XII[e] siècle, les laïcs, réinstruits par l'Eglise, s'empareront aussi de la puissance juridique, ce sera une nouvelle société qui s'affirmera. N'est-ce pas le plus bel éloge de la *Somme* de M. Balon que de constater comment le travail du juriste sème des idées d'historien ?

La Bible de Jérusalem. — Edition de chœur (28 x 38), 1600 p., relié 300 NF ou 375 NF. — Paris, Edit. du Cerf, 1959.

Si l'on peut écrire — comme P. Pourrat et Dom Jean Leclercq l'ont fait si heureusement — des histoires de la spiritualité chrétienne, c'est parce que la grâce est assumée par des « sensibilités » différentes. La valeur et la nécessité de la prière sont éternelles mais telle époque s'attachera tout spécialement à la prière privée, une autre à la prière vocale et liturgique. Dans cet enrichissement constant de la vie chrétienne, les papes modernes ont tenu une place primordiale. De Léon XIII à Pie XII (*Divino afflante Spiritu*), ils ont relancé et revigoré le mouvement biblique. Les spécialistes produisent chaque jour des travaux de prix. Les fidèles apprennent à lire la Bible dans le texte lui-même, dans toute la pureté des livres inspirés par l'Esprit-Saint.

Encore faut-il s'entendre sur le sens exact des changements intervenus. Quelques uns s'imagineraient volontiers que la génération précédente, le « XIX[e] siècle », n'a pas connu la Bible. Les choses ne sont pas si simples ! Le Nouveau Testament a toujours été lu dans son intégralité. De l'Ancien, on expliquait les passages principaux. On voit encore ces « morceaux choisis » qui servaient de complément au catéchisme. Mais, surtout, l'enseignement de la doctrine, la piété étaient entièrement fondés sur les valeurs de la Révélation attestée, à la fois, par le Magistère et la Bible. Ce qui a changé c'est qu'on recourt maintenant d'une manière plus directe à l'expression biblique des vérités chrétiennes et des sentiments religieux. Cette évolution a été possible en raison de toute une série de facteurs : la culture devient le fait de couches sociales de plus en plus vastes ; notre époque aime retourner aux sources elles-mêmes. Elle est ainsi préparée à comprendre une Révélation qui s'exprime progressivement et dans une langue fort peu technique. Enfin les exégètes ont multiplié les introductions et les commentaires qui mettent à la disposition de beaucoup les trésors de prière et de doctrine qui se trouvent dans la Bible.

Mais où trouver la Bible ? Longtemps, la traduction de Crampon fut la seule. La Bible du Cardinal Liénart, dont M. Renard fut la cheville ouvrière, a repris en un seul volume les travaux de l'équipe que M. Pirot avait groupée pour le Commentaire de la *Sainte Bible*. La « Bible de Jérusalem » aurait pu être une œuvre d'école ; mais ses dirigeants ont voulu en faire une œuvre d'Eglise. Pour un P. Braun O.P. qui traduit S. Jean, le P. Duesberg O.S.B. présente le texte des livres sapientiaux qu'il a étudiés d'une manière si heureuse dans son monumental ouvrage sur les « Sages d'Israël » ; le Père Lyonnet, S. J., s'occupe de l'Epître aux Romains qu'il a commentée dans *Verbum Salutis* et M. Leconte reprend ici le texte des Epîtres Catholiques qu'il a expliquées dans l'édition en fascicules de cette même bible.

C'est qu'en effet, cette même œuvre a été présentée à des stades différents. Elle a connu l'étape du commentaire réparti en de nombreux opuscules ; ensuite elle a été réunie en un seul volume, édition pour le bureau ou édition de poche. Voilà maintenant qu'elle est éditée dans le format d'un livre de chœur, analogue à un missel d'autel. Elle y acquiert un caractère artistique digne de la Parole qu'elle transmet. Et, de plus, elle y gagne une visibilité bien utile pour la proclamation publique qui exige qu'on se tienne droit et donc qu'on lise de plus loin, parfois même en un endroit moins bien éclairé.

Certains se sont étonnés de voir lancer cette édition de chœur et se sont demandé si elle était bien utile. Où va-t-on mettre ce nouveau lutrin ? Quand va-t-on s'en servir ? Il semble que la *praxis timoratorum* a déjà répondu à ces questions et qu'on peut déjà tirer les premières conclusions d'une pratique qui sera celle du Nord comme de Bretagne ou du lointain Canada...

Une première indication concerne l'usage privé, la dévotion particulière. Tel curé ou tel aumônier dépose cette Bible près de la porte de l'Eglise ou à l'entrée du chœur. Il l'ouvre à un passage en rapport avec les fêtes et les mystères du Temps. Les fidèles prennent vite l'habitude de lire quelques versets qui alimenteront leur prière durant la visite au Saint-Sacrement. Certains chrétiens préfèreront feuilleter le livre et y chercher une pensée pieuse, au moment où ils quittent l'Eglise. N'est-ce pas une manière d'emporter en son cœur la Parole de Dieu : *Conservabat verba haec in corde suo ?*

A côté de cet usage privé, il y en a un autre, public. C'est dans le livre solennellement installé dans le chœur qu'on lira les textes par lesquels on anime une heure sainte, une veillée de prières. Ou bien encore, les enfants renouvelleront devant ce livre les promesses du baptême. Il ne s'agit pas de négliger le *Lectionnaire*, préparé pour les lectures en langue vivante que le diacre et le sous-diacre font à la messe solennelle. Mais ce texte ne comprend que les péricopes liturgiques et ne permet pas de recourir à bien des textes que le mouvement biblique veut justement remettre en valeur et qui, précisément parce qu'ils sont moins connus, sont un moyen aisé de piquer l'attention des fidèles et de favoriser leur dévotion.

« *Hac nocte ponuntur libri Regum de quibus legitur usque ad sabbatum ante Dominicam I Augusti*, » dit une vieille rubrique de notre bréviaire (feria secunda infra hebd. I post. Oct. Pentecostes). Elle rappelle l'usage des chanoines et des moines médiévaux qui déposaient au chœur les livres de la Bible qu'ils allaient lire à Matines. En ouvrant la Bible de chœur pour ses fidèles, le prêtres tendra à les unir à l'office des clercs, à la prière de l'Eglise, au dialogue entre Dieu qui parle et l'homme qui prie.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 20 junii 1961

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

Les célèbres
GROTTES DE BETHARRAM
ont
une renommée mondiale
●
Elles sont situées entre les Sanctuaires de LOURDES et les Sanctuaires de Bétharram

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av de Chabeuil, VALENCE (Drôme)

Sonneries Electriques de Cloches
BACH, Ingénieur Constructeur
METZ, Rue Saint-Symphorien
TOUTES LES SONNERIES
automatiques et horaires
— — Angélus — —
Volée - Tintement - Glas

HARMONIUMS
NEUFS ET D'OCCASION EN TOUTES MARQUES
Achat - Echange - Location
LABROUSSE
33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ
des Missions et des Œuvres Catholiques
1-3 et 5, Rue de Mézières -- Paris-VI^e^
Métro : Saint-Sulpice — *Maison fondée en 1898*

Tous Ouvrages de Librairie
Missels d'Autel — Bréviaires. etc.
Chasublerie — Mobilier, orfèvrerie et lingerie d'église
Harmoniums — Editions musicales
STATUES — DISQUES — FILMS FIXES
Revue « Musique Sacrée » — L'Organiste
Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — Exportation

Q. — On me demande des renseignements sur saint *Hervé*. Puis-je compter sur quelques indications ?

R. — S. Hervé, enfant aveugle devenu ermite, enterré près de Lesneven (vers 575), fête le 17 juin ; — S. Hervé de Chalonnes, disciple de Robert d'Arbrissel, puis ermite († 1119), fête le 18 juillet ; — Bx Hervé, trésorier de St-Martin de Tours († 1012), fête le 16 avril.

Q. — J'ai reçu de la réclame pour *L'Encyclopédie des citations* de P. Dubré. Avant de m'engager, j'aimerais savoir ce qu'en pense *L'Ami*. Dans quel esprit est fait ce livre ? Un prêtre peut-il s'en servir avec fruit... et sans dommage ?

R. — Consultez avant tout votre bourse (l'ouvrage vaut 49,50 NF. aux Editions de Trévise, 34, rue de Trévise, Paris-IX^{e}), et les services que vous pensez demander à cette « Encyclopédie ». Le titre est assez juste : l'ouvrage rassemble près de 10.000 citations françaises et étrangères, classées dans l'ordre chronologique et par pays. Celles d'expressions française vont de Clovis à Françoise Sagan. Une large place a été réservée aux grands classiques, de Rabelais à Victor Hugo, mais nombre de contemporains, vivants compris, y trouvent place. Chaque citation est dûment référencée. Les citations étrangères sont traduites en français, y compris les latines (638). Deux cent-cinquante sont empruntées à la Bible. Un quart du volume est consacré aux tables qui comportent trois index : des noms cités (auteurs), puis des mots-clés (analogue aux Concordances de l'Ecriture Sainte) ; enfin des thèmes (200 citations ont rapport à la *vie*, 350 à l'*amour*, plus de 400 à la *mort*...).

Nous avons plusieurs fois signalé ici les ouvrages similaires de Condamin, de Genest, d'Othon Guerlac. Ajoutez le *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*, par Maurice Maloux, qui vient de sortir chez Larousse (648 p., cart., 18,80 NF.) où les « expressions » sont classées alphabétiquement par sujets et dans chaque sujet par pays. Il se termine par un excellent index des « mots caractéristiques ».

Q. — Où trouver l'ouvrage du P. Blet, S. J., *Le Clergé de France et la Monarchie : Etude sur les Assemblées générales du Clergé ?*

R. — Voyez donc la recension parue dans l'*Ami*, 23 mars 1961, p. 190 ; l'ouvrage est en vente à l'Université Grégorienne, Rome, ou dépôt à Paris, Lethielleux (10, rue Cassette), 50 NF.

Q. — Je voudrais savoir par le « Petit Courrier » s'il y a un système d'affichage par lettres mobiles autres que celles de la Maison Weich de St-Dié, pratiques, mais quelque peu difficiles à piquer.

R. — Remis à l'obligeance de nos lecteurs.

Q. — Je vous serais très obligé de me faire savoir s'il a été publié une relation sur la vie de Marie d'Oignies, et une étude quelconque sur Ste Colette de Corbie.

R. — Sur la Bse Marie d'Oignies, sainte femme (1177-1213) dont la fête est le 23 juin, voyez *Acta Sanctorum*, t. v, de juin, col. 542-47 ; H. Pirenne dans *Biogr. Belgique*, t. XIII (1895), p. 716-18 ; Th. Rayée, *Vie de Ste Marie de Nivelles, dite d'Oignies*, 200 p. Nivelles, 1893 ; notice dans *Vies des Saints et Bx*, t. VI, p. 384-86, Letouzey, 1948.

Quant à Ste Colette, prenez Colette Yver, *Ste Colette de Corbie*, in-8, 140 p. Edit. Fransc. 1948 ; J. Goulven, *Le rayonnement de Ste Colette*, in-8, 304 p. Edit. la Colombe, 1952 ; Chan. Poirot, *Ste Colette*, in-16, 214 p. Besançon, 1947, et « Petit Courrier », 1960, p. 242.

Coll. « Les Nouveaux guides du naturaliste ». — **Plantes utiles du Monde entier**, par T. LINNEL et J. ARNOULT, in-16 rel., 196 p., sous couv. illustrée, 128 pl. en couleurs, 9,90 NF.
Animaux en couleurs, par Hans HVASS et F. PETTER, 104 p., 109 pl., 8,85 NF.
Animaux et plantes du bord de la mer, par G. MANDAHL-BARTH et M. L. BAUCHOT, 104 p., 263 illustrat., 8,85 NF. — Paris, Nathan.

Ces trois volumes, derniers parus d'une collection d'excellente vulgarisation scientifique, trouveront le même accueil que les précédents. L'édition originale en a paru à Copenhague et eux-mêmes sont imprimés à Deventer, en Hollande. Leur présentation très élégante permet d'identifier toutes les plantes ou animaux décrits à l'aide de planches en couleurs. Ils offrent des espèces dont le plus grand nombre appartient aux flore et faune françaises et danoises. Le tout présenté dans un ordre naturel, celui de la famille. L'adaptation française de ces ouvrages est due à des spécialistes, professeurs ou ingénieurs du Museum national d'Histoire naturelle. Ils ont rédigé les notices descriptives qui constituent la seconde partie de chaque volume. Plus qu'à la description que l'on peut déduire du seul examen des planches, ils s'attardent à la précision des renseignements scientifiques : taille, alimentation, habitat, mode de reproduction, culture et utilisation.

Le troisième volume ne semble pas avoir d'équivalent sur le marché français. Il s'agit des découvertes faites sur les plages. Le nombre des espèces animales et végétales rejetées par les marées est considérable, mais très variable suivant les régions et souvent en fonction de la température et de la salinité. Sur les 263 espèces ici décrites — et toutes découvertes sur les côtes danoises — 91 % se retrouvent dans la Manche, 85 % dans l'Atlantique, 64 % en Méditerranée, et 6 % seulement sont inconnues sur nos côtes.

Bref, de quoi satisfaire aux désirs de nombreux amateurs et mériter une place dans les bibliothèques scolaires pour répondre à l'heureuse et insatiable curiosité de l'enfance.

Le Livre d'études et d'érudition. L'Equipement scolaire. — In-8 de 1128 p., 22 NF. — **Société d'études et de documentation, 22, rue Vignon, Paris-IX^{e}, 1960.**

Cinquième édition d'un ouvrage indispensable à nos établissements secondaires, aux libraires soucieux de se tenir au courant et à tous ceux que préoccupent les problèmes d'enseignement. Ils y trouveront un ensemble unique de renseignements portant sur les institutions scolaires elles-mêmes : divers enseignements des trois degrés ; la liste des universités, des matières enseignées et des certificats délivrés ; la présentation d'une quinzaine de grands établissements scientifiques et littéraires; les établissements d'enseignement supérieur libre (avec leurs spécialités) ; l'orientation scolaire et professionnelle ; l'aide aux étudiants ; les professions accessibles aux bacheliers et les écoles y préparant ; l'enseignement technique et ses multiples aspects... Le tout occupant 296 pages.

Le reste du volume fournit une documentation générale du livre d'enseignement, réalisée sous la direction de Ng. Van Quang. 34.000 volumes y sont mentionnés, groupés par matières d'enseignement : langue et littérature françaises ; langues classiques ; langues vivantes (40, y compris le tahitien et le serbocroate !), philosophie et pédagogie ; enseignement religieux (p. 543-549) ; histoire et géographie ; beau-arts (y compris musique, cinéma et photo) ; mathématiques et sciences ; cours complémentaires ; étude du droit ; médecine et sciences annexes ; livres de bibliothèques, d'étrennes et de prix (classés par âges et collections), équipement scolaire ; matériel audio-visuel (disques d'enseignement : le seul La Fontaine y occupe 4 p.). On y trouve également les adresses des éditeurs d'ouvrages d'enseignement, et la table alphabétique des matières (19 p.) facilitera les recherches. Les prix indiqués sont ceux du 1er juin 1960.

« Guide Néret des Carrières ». — **Le Baccalauréat de l'Enseignement du Second degré et les Débouchés des études secondaires.** — In-8 de 168 p., 8,80 NF. — Ed. Néret, 23, rue Chabrol, Paris-10e. (C.C.P. Paris 12.884.54).

Ce guide intéresse non seulement les bacheliers, mais aussi les jeunes qui ont achevé leurs études en classe de Troisième, ceux qui n'ont obtenu que la première partie du baccalauréat ou ceux qui se trouvent sans diplôme. Ils trouveront ici la liste des professions et des écoles, des études et des carrières et surtout des débouchés, — qu'ils relèvent des secteurs privés ou publics, du social ou du commercial — des emplois modestes ou des grandes carrières, qui s'offrent à eux. Sixième édition d'un guide pratique, capable de rendre les meilleurs services aux jeunes qui cherchent leur voie, et d'un « manuel » à l'usage de tous ceux qui ont à renseigner, aiguiller et, le cas échéant, « orienter ».

R. ECHARD, inspecteur d'académie. — **Nouveau Baccalauréat, guide du candidat. Instructions et programmes** (applicables à partir de 1961). — In-8 (13,5 × 21) de 160 p. (édition rouge), 4,80 NF. — Edit. Magnard, 1961.

Guide du candidat au baccalauréat par un spécialiste bien placé et qualifié, directeur du Service central des examens du baccalauréat de l'Université de Paris. Ce travail s'adresse : *a*) aux chefs d'établissements qu'il rendra aptes à répondre aux diverses questions qui leur sont fréquemment posées ; — *b*) aux professeurs, qui dans l'enseignement public sont généralement examinateurs et doivent aussi renseigner parents et élèves ; — *c*) aux candidats eux-mêmes qui verront clair dans les formalités et démarches à accomplir, les options à prendre, le jeu des coefficients, les programmes exacts et détaillés.

RETRAITES

L'Ermitage de Saint-Privat (Lozère)

Juillet : du 3 (soir) au 8 (matin), retraite salésienne pour les prêtres du diocèse, mais sont admis, dans la mesure des places libres, les prêtres des autres diocèses. Ne pas tarder à s'inscrire.

— Du 15 (soir) au 17 (17 h.), Retraite pour Infirmières et jeunes filles.

Août : du 1 au 14, Session des Equipes Enseignantes.

— Du 16 (soir) au 19 (17 h.), Pour Infirmières et Jeunes filles.

Septembre : la Retraite des Cinq Jours avec Notre-Dame, par le R. P. Giraudet et ses collaborateurs : *a*) du 11 au 16, pour Dames, Jeunes Filles et Religieuses ; — *b*) du 17 au 22, pour Hommes, Jeunes Gens, Prêtres et Religieux.

S'inscrire à R. P. Durand, chapelain de l'Ermitage de Saint-Privat, par Mende (Lozère). Tél. : 2.27, Mende.

SESSION DE FORMATION TECHNIQUE A L'APOSTOLAT DE LA PAROLE

A l'occasion de la Semaine Sociale de Reims, la *Centrale Catholique de Conférences et de Documentation* organise une session de formation technique à l'apostolat de la parole au Prieuré Notre-Dame d'Andecy, à Baye (Marne) du 18 au 21 juillet, sous la direction de M. le chanoine Clavel, avec la participation de M. l'abbé Déjond, de MM. Marcel Poimbœuf et Jean Hoarau.

Programme :

1° Importance et possibilités de l'apostolat doctrinal dans le milieu contemporain et la pastorale d'ensemble.

2° Thèmes d'actualité concernant la Foi et l'homme moderne.

3° Leçons pratiques d'élocution, de diction et d'exposés, individuellement et en groupes sous la direction d'un professeur.

Situé dans un frais vallon, le prieuré Notre-Dame d'Andecy, abbaye bénédictine du XIIe siècle, procurera aux sessionnistes une agréable détente.

Places limitées. — Inscriptions et titres de transport, au Secrétariat de la Centrale Catholique de Conférences, 24, rue St-Roch, Paris-1er.

LIVRES REÇUS

G. PIDOUX. *La Main qui guérit.* Psaumes du malade. (10,5 × 14,5), 98 p. Paris, Delachaux et Niestlé

G. BERNOVILLE. *Les Sœurs de St-Joseph de Tarbes.* (14 × 19), 332 p. Paris, Grasset.

F. RUSSO. *Technique et conscience religieuse.* (14 × 19), 176 p., 8,95 NF. Paris, Edit. du Centurion.

Jean CHRISTIN. *Retraite et Récollections pour préadolescents.* (14 × 19), 176 p., 7,70 NF. *Ibid.*

H. BEYLARD. *Paul Féron-Vrau.* Au service de la Presse. (14 × 19), 144 p., 7,70 NF. *Ibid.*

A. CONQUET. *Comment faire un exposé.* (13,5 × 21), 64 p., 5,15 NF. *Ibid.*

André RICHARD. *Vues chrétiennes sur le crime.* (12 × 18,5), 220 p., 7 NF. Paris, Flammarion.

J. M. PERRIN. *Catherine de Sienne. Contemplative dans l'action.* (12 × 18,5), 242 p. Paris, Aubier.

Ronald KNOX et Ronald COX. *Waiting For Christ.* (13,5 × 21), 282 p. Londres, Burns Oates.

Ouvrages suisses de langue française. (15,5×23), 220 p. Fribourg, 1961.

P. ANCIAUX. *Le sacrement du Mariage.* (13 × 20), 324 p., 18,80 NF. Paris, Beatrice Nauwelaerts.

Présence du Christ, par un moine de l'Eglise d'Orient, (12,5 × 19), 110 p., 6 NF. Edit de Chevetogne (Belgique).

Pourquoi je me suis fait prêtre ? Témoignages recueillis par Jorge et Ramon Maria Sans Vila. (12×17,5), 416 p. Tournai. Centre diocésain de documentation 1961.

G.-M. BEHLER, O.P. *Les Paroles d'adieu du Seigneur.* (13 × 23), 284 p., 12 NF. Paris, Edit. du Cerf.

Robert CLAUDE. *L'Evangile commenté aux jeunes. 2000 ans après.* (12 × 17), 224p. 5 NF. Paris, Casterman.

Claire LUCQUES. *La nouvelle pauvreté. Essai sur la fécondité des biens.* (12,5 × 18), 292 p. 8,95 NF. Tours, Mame.

Paul CHANSON. *Comment parler aux incroyants.* (12,5× 18), 256 p., 8,95 NF. *Ibid.*

EN VENTE A L'AMI DU CLERGE

Un missionnaire, un précurseur :

MONSEIGNEUR LUQUET
des Missions Etrangères de Paris
(1810-1858)
par M. le chanoine ROUSSEL
du Grand Séminaire de Langres

In-8 de XIV - 124 pages : 7 NF. franco

Ce livre basé sur des documents inédits sera une révélation.

Société Historique et Archéologique
Musée St-Didier à Langres
C. C Dijon 769.02

EN DÉPÔT à l'*Ami du Clergé* — B. P. 4 Langres

F.-M. CATHERINET

INITIATION A L'EXERCICE DE LA PRÉSENCE DE DIEU

In-8 (18 × 12), 50 p. : 1 NF. (franco : **1,30 NF.**)

Petit traité, devenu classique. Guide excellent pour l'oraison

●

R. P. Marc TREMEAU, O. P.

PRINCIPES DE MORALE CHRETIENNE

Synthèse doctrinale, à la lumière de la Bible et de la Théologie, pour faciliter aux Prêtres et aux Catéchistes, l'enseignement d'une morale authentiquement chrétienne.

In-8 (12 × 18,5), 304 p., 9 NF.

BOUYER

assure la bonne diffusion de votre parole et propose des ensembles peu coûteux pour églises et chapelles.

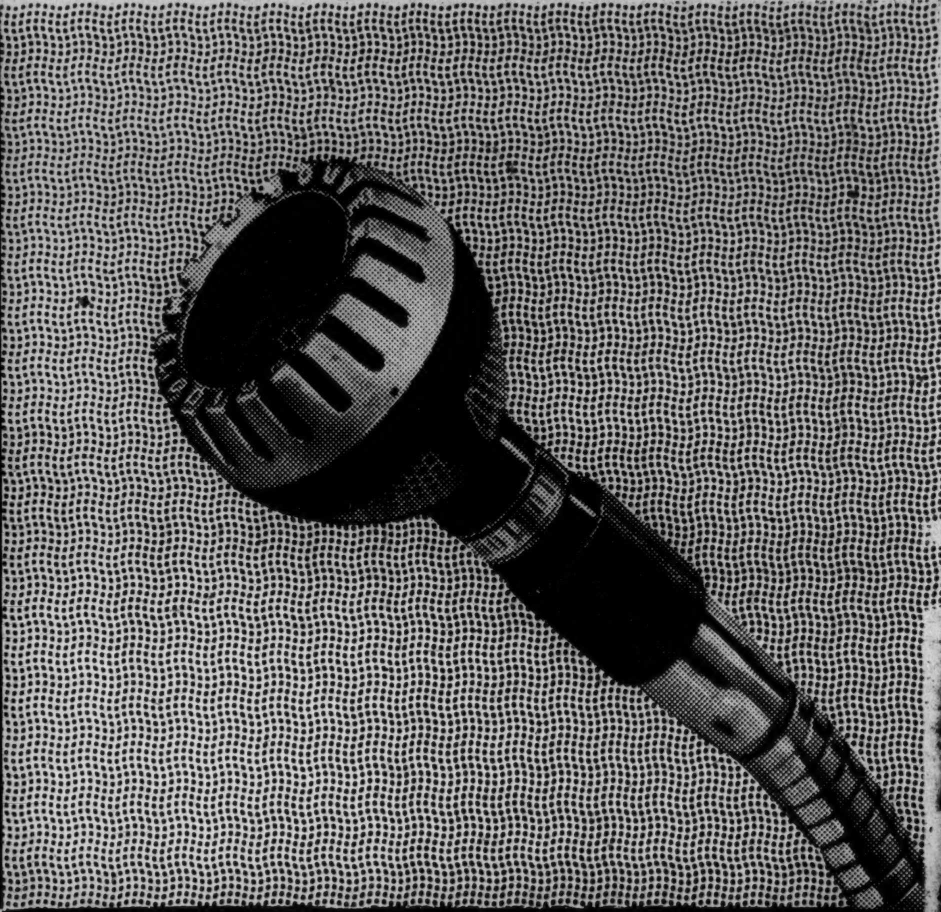

Demandez la notice n° 17

Installateurs dans toute la France

B. P. 2 Montauban (T.-et-G.) Tél. : 63.18.80
8, rue du Dôme, PARIS (XVI^e^) PAS. 70-34

BOUYER
ÉLECTRO-ACOUSTIQUE

ELECTRIFICATION DE CLOCHES

MAMIAS — 35 années de spécialisation et d'expérience

★ CLOCHES - BEFFROIS - APPAREILLAGE ELECTRIQUE
★ HORLOGERIE MONUMENTALE
★ CORRECTION ELECTRONIQUE DE L'HEURE - RECEPTEUR « **SYNCHRONEX** »

Label Création 1960 — XI^e Salon International de L'Horlogerie

■

MAMIAS - La référence qui ne ment pas
Des prix honnêtes et suivis
7.000 références - 25.000 Appareils en service

■

★ SONORISATION D'EGLISES
DISTRIBUTION « **BOUYER** »

MAMIAS **GAGNY** (S.-&-O.)
TEL. 927 - 19 - 38